



ONU DC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime



Meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides)

Estimations à l'échelle mondiale des meurtres de femmes et de
filles liés au genre dans la sphère privée en 2021

Améliorer la collecte de données pour améliorer les réponses



* Le titre de cette note de recherche fait référence au Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « fémicides/féminicides »), élaboré par l'ONUUDC et ONU Femmes et approuvé par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2022. Dans cette publication, le terme « féminicide » est utilisé pour désigner tous les types de meurtres de femmes et de filles liés au genre.

Remerciements

Ce rapport a été préparé par le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUUDC) et la Section de l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

Coordination générale et aperçu du contenu :

Angela Me (Responsable, Service de la recherche et de l'analyse des tendances, ONUUDC)

Sonya Yee (Chargée de la coordination, Service de la recherche et de l'analyse des tendances, ONUUDC)

Kalliopi Mingeirou (Responsable, Section de l'élimination de la violence contre les femmes, ONU Femmes)

Analyse et rédaction :

Maurice Dunaïski

Andrada-Maria Filip

Camelia Abdelgelil

Yeliz Osman

Production de données et d'estimations :

Natalia Ivanova

David Rausis

Fatma Usheva

Yu Zhang

Astrid Hernandez

Contributions :

Nous remercions Naeemah Abrahams et Rachel Jewkes (Conseil de la recherche médicale de l'Afrique du Sud), Eugenia D'Angelo, Maria Paula Spagnoletti et Bricia Trejo (MundoSur), Paulina Grobet (Centre mondial d'excellence sur les statistiques de genre, ONU Femmes), Salomé Flores Sierra (Centre d'excellence ONUUDC/INEGI sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice), Yolanda Iriarte, Lika Sidamonidze et Sonia Rastogi (ONU Femmes), et Sven Pfeiffer et Claudia Baroni (Section Justice de l'ONUUDC) pour leurs contributions et leurs commentaires utiles.

Avis de non-responsabilité :

Ce rapport n'a pas été formellement édité. Le contenu de cette publication ne peut en aucun cas refléter les opinions ou les politiques de l'ONUUDC ou des organisations contributrices, ni impliquer une quelconque approbation. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'ONUUDC aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou villes, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. L'ONUUDC apprécierait de recevoir une copie de toute publication utilisant cette source.

Contact : ONUUDC, DDDS : unodc-ddds@un.org

Couverture et conception de l'infographie : Suzanne Kunnen

Copyright © 2022, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

PRÉFACE

La violence à l'égard des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue ; elle trouve son origine dans l'inégalité et la discrimination entre les sexes, les rapports de force inégaux et les normes sociales néfastes. À l'échelle mondiale, environ une femme sur trois a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie de la part d'un partenaire intime ou d'une autre personne.¹

Le meurtre de femmes et de filles lié au genre est la manifestation la plus brutale et la plus extrême de cette violence. Selon les conclusions de ce rapport, environ 45 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées en 2021 par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. Cela signifie que, toutes les heures, plus de cinq femmes ou filles sont tuées par un membre de leur propre famille. Si ces chiffres sont alarmants, le nombre véritable de féminicides pourrait être bien plus élevé.

Une action concertée et urgente est nécessaire en vue d'améliorer la collecte d'informations et de renforcer les réponses aux meurtres liés au genre et aux autres formes de violences fondées sur le genre contre les femmes et les filles. Dans le but de stimuler l'action mondiale contre ce crime trop répandu, l'ONU DC et ONU Femmes ont uni leurs forces cette année pour produire la deuxième édition de ce rapport.

L'ONU DC et ONU Femmes sont à l'origine des efforts visant à améliorer la collecte de données, et ce, en collaborant à la production du Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « fémicides/féminicides »). Ce Cadre est aligné sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) et a été approuvé par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2022. Le cadre vise également à élargir la base de données au-delà des meurtres liés au genre dans la famille, car les données comparables et fiables sur les féminicides perpétrés dans la sphère publique restent extrêmement limitées.

Si chaque victime est prise en compte, les auteurs seront tenus de rendre compte de leurs actes et d'en payer le prix. En comprenant mieux les types de meurtres de femmes et de filles liés au genre, nous pourrions renforcer la prévention et améliorer les réponses. Dans cette optique, nous sommes fiers de présenter, dans cette première note de recherche conjointe produite par l'ONU DC et ONU Femmes, des recommandations étendues en matière de politiques, lesquelles visent à soutenir des approches globales et multisectorielles de prévention et de traitement des meurtres liés au genre et d'autres formes de violences fondées sur le genre contre les femmes et les filles.

Cette année, le thème global des 16 jours d'action contre la violence fondée sur le genre (du 25 novembre au 10 décembre) est « UNISSONS-NOUS ! Agissons pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles ». Les organisations de défense des droits des femmes de la société civile jouent un rôle important et complémentaire en matière de collecte d'informations sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre. Conformément au thème 2022, ce rapport présente également des études de cas soulignant les efforts déployés dans le monde entier par les organisations de défense des droits des femmes et d'autres parties prenantes, lesquels visent à renforcer la collecte de données et le plaidoyer en faveur de meilleures réponses au féminicide. Les meurtres liés au genre et les autres formes de violences contre les femmes et les filles ne sont pas inévitables. Ils peuvent et doivent être prévenus, grâce à une intervention précoce et à des partenariats multipartites et multisectoriels, y compris ceux ayant contribué à la rédaction de cette note de recherche, lesquels, nous l'espérons, soutiendront une action plus déterminée contre ce crime.



Ghada Waly, Directrice exécutive,
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime



Sima Bahous,
Directrice exécutive, ONU Femmes

¹ OMS (2021), « Violence against women prevalence estimates, 2018 ». Geneva.

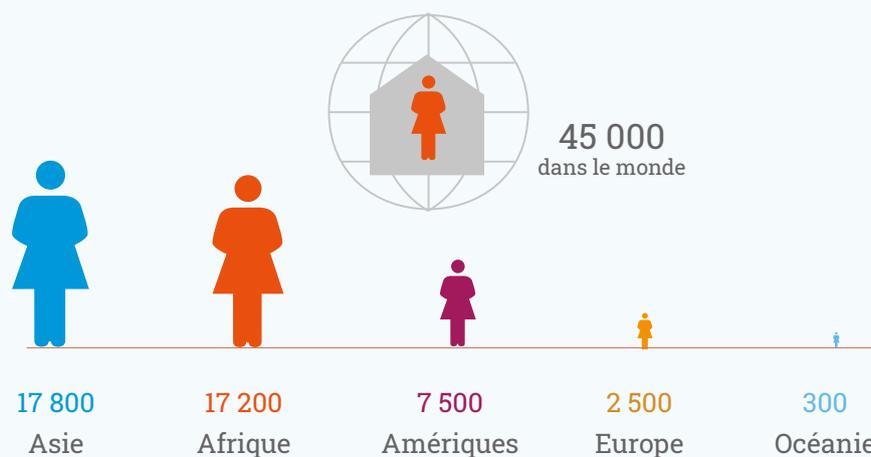
PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Dans le monde, on estime que 81 100 femmes et filles ont été tuées intentionnellement en 2021. Le nombre total d'homicides de femmes est resté pratiquement inchangé au cours de la dernière décennie.
- La plupart des meurtres de femmes et de filles sont motivés par le genre. En 2021, environ 45 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. Cela signifie qu'en moyenne, toutes les heures, plus de cinq femmes ou filles sont tuées par un membre de leur propre famille.
- Si l'écrasante majorité des homicides dans le monde sont commis contre des hommes et des garçons (81 %), les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence homicide dans la sphère privée. Environ 56 % des homicides de femmes sont commis par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille, alors que seulement 11 % des homicides d'hommes sont perpétrés dans la sphère privée.
- Il est difficile d'estimer le nombre de meurtres de femmes et de filles liés au genre à l'échelle mondiale et l'insuffisance de données reste un obstacle : Sur les 81 100 homicides de femmes estimés en 2021, environ quatre sur dix ne disposaient d'aucune information contextuelle permettant de les identifier et de les dénombrer en tant que meurtres liés au genre (fémicides/féminicides). Les données sur les meurtres liés au genre commis dans la sphère publique sont particulièrement rares, ce qui rend difficile l'élaboration de politiques de prévention pour ces types de meurtres.
- Entre 2010 et 2021, l'Europe a connu une réduction moyenne du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille (-19 %). Toutefois, les tendances varient d'une sous-région à l'autre et il existe des signes d'inversion de tendance depuis 2020 dans certaines sous-régions comme l'Europe de l'Ouest et de l'Est. En revanche, les pays d'Amérique ont enregistré une augmentation moyenne sur la même période (+ 6 %), la sous-région d'Amérique du Sud ayant notamment évolué dans le sens inverse. La disponibilité limitée des données est un obstacle à l'estimation des tendances dans le temps en Afrique, en Asie et en Océanie.
- En Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe de l'Ouest et du Sud, l'année 2020 a été particulièrement meurtrière en termes de meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère privée. La hausse des meurtres de ce type peut indiquer un impact néfaste des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19 sur la violence meurtrière dans la sphère privée, même si d'autres facteurs contributifs ne peuvent être exclus. D'autres sous-régions d'Europe et des pays d'Amérique ont enregistré des changements ou des diminutions négligeables du nombre de meurtres entre 2019 et la fin de 2020, ce qui indique que le début de la pandémie de Covid-19 a eu des impacts hétérogènes. Les diminutions dans certaines sous-régions peuvent refléter des retards dans l'enregistrement des données dus à cette pandémie plutôt que des réductions du nombre de meurtres.
- Les données ventilées des tendances provenant de 25 pays d'Europe et d'Amérique indiquent que l'augmentation des homicides de femmes dans la sphère privée au début de la pandémie de Covid-19 est principalement due à celle des meurtres perpétrés par des membres de la famille autres que les partenaires intimes. Les augmentations des homicides de femmes commis par la famille, au début de la pandémie de Covid-19, ont été plus importantes que toutes les variations annuelles observées depuis 2015.

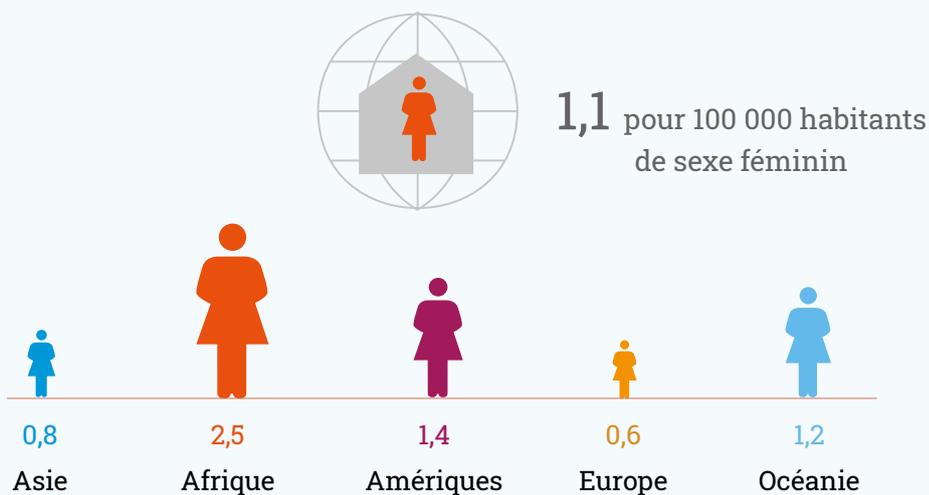
Estimations mondiales

Les femmes et les filles de toutes les régions sont touchées par les meurtres liés au genre. Si l'Asie est la région où le nombre absolu de meurtres est le plus élevé, l'Afrique est la région où le niveau de violence est le plus élevé par rapport à la taille de sa population féminine.

Total des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille
2021

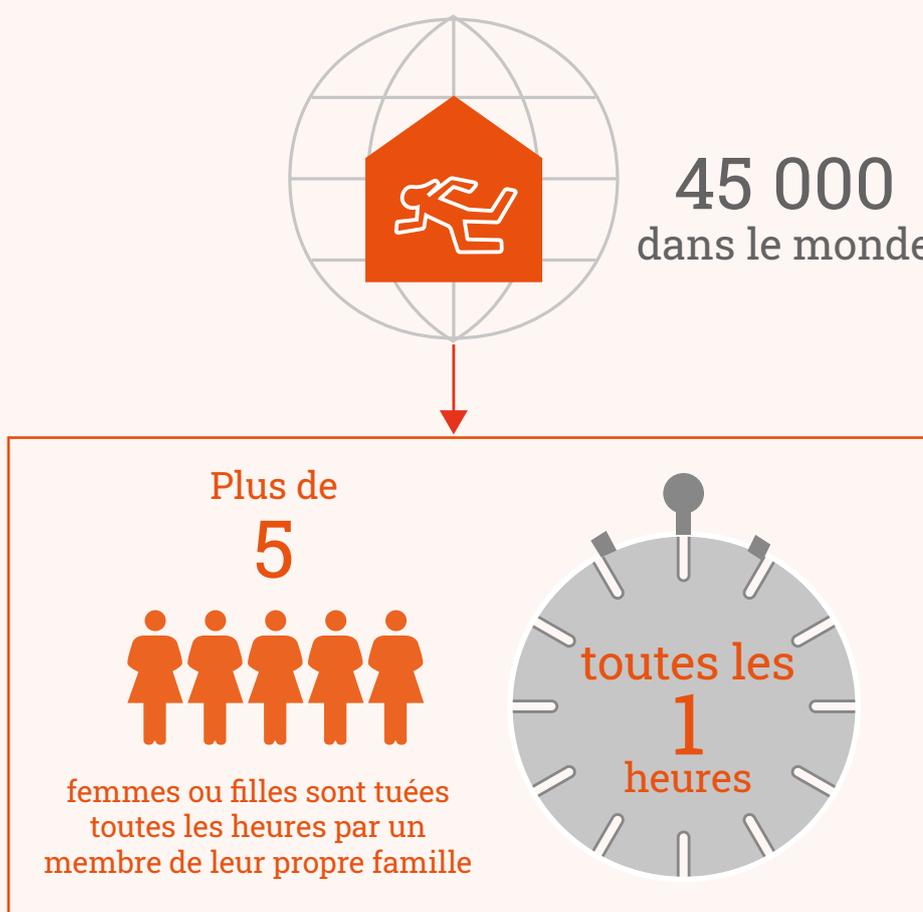


Taux relatif aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille
pour 100 000 femmes
2021



Nombre total de femmes tuées par leur partenaire intime ou un autre membre de la famille

En 2021, environ 45 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. Cela signifie qu'en moyenne, toutes les heures, plus de cinq femmes ou filles sont tuées par un membre de leur propre famille.

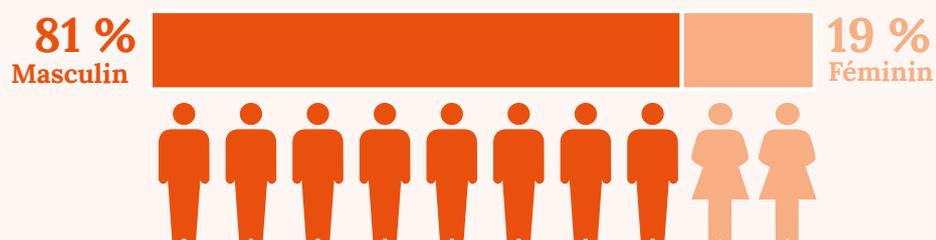


Dimension de genre des homicides

Alors que l'écrasante majorité des homicides d'hommes se produisent en dehors de la sphère privée, pour les femmes et les filles, le foyer représente l'endroit le plus dangereux.

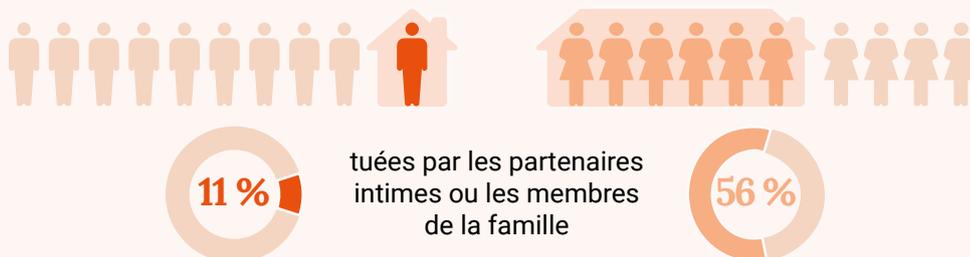
Part des hommes et des femmes victimes d'homicide

2021



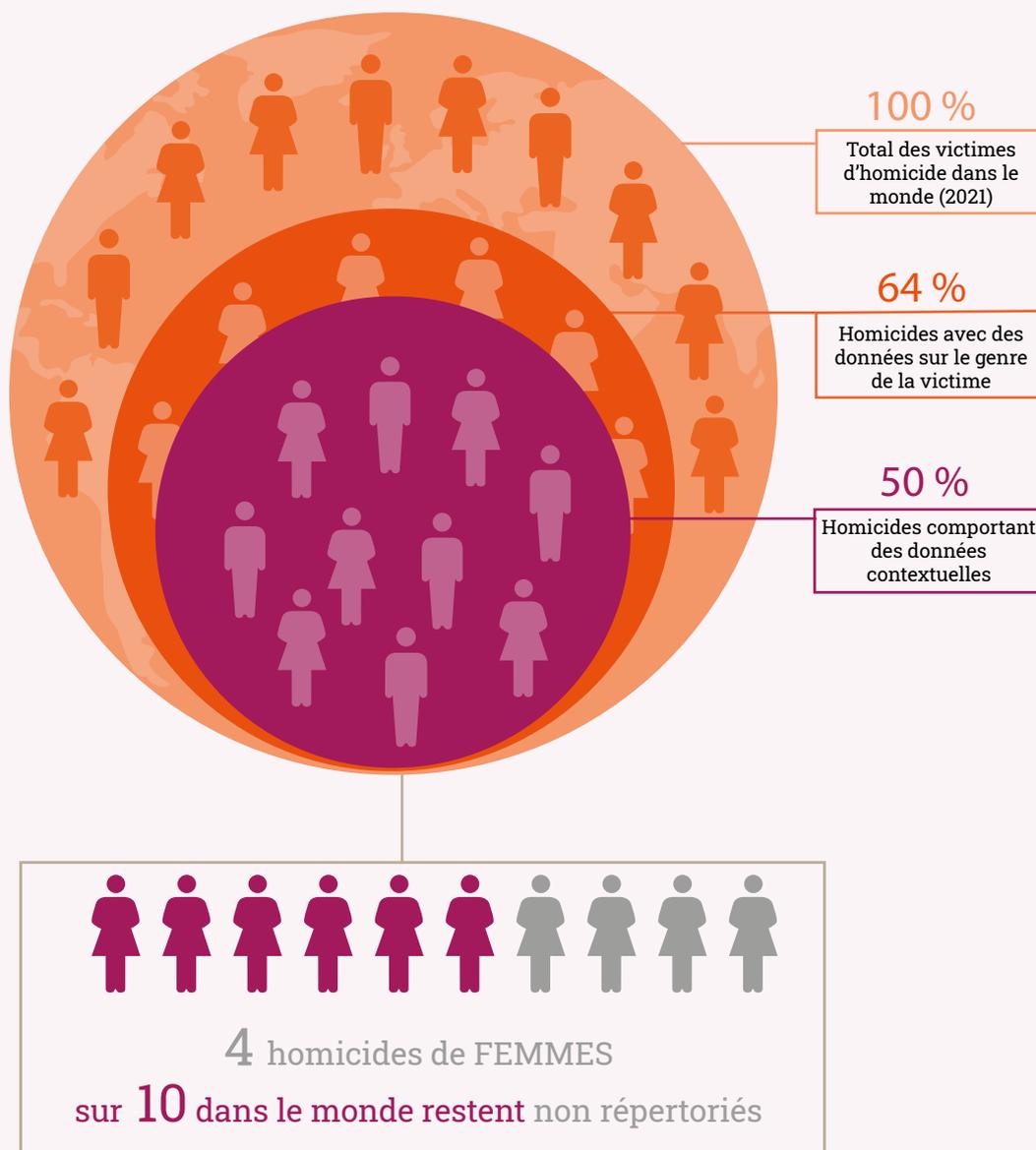
Part des victimes masculines et féminines d'homicide tuées par leur partenaire intime/un membre de leur famille

2021



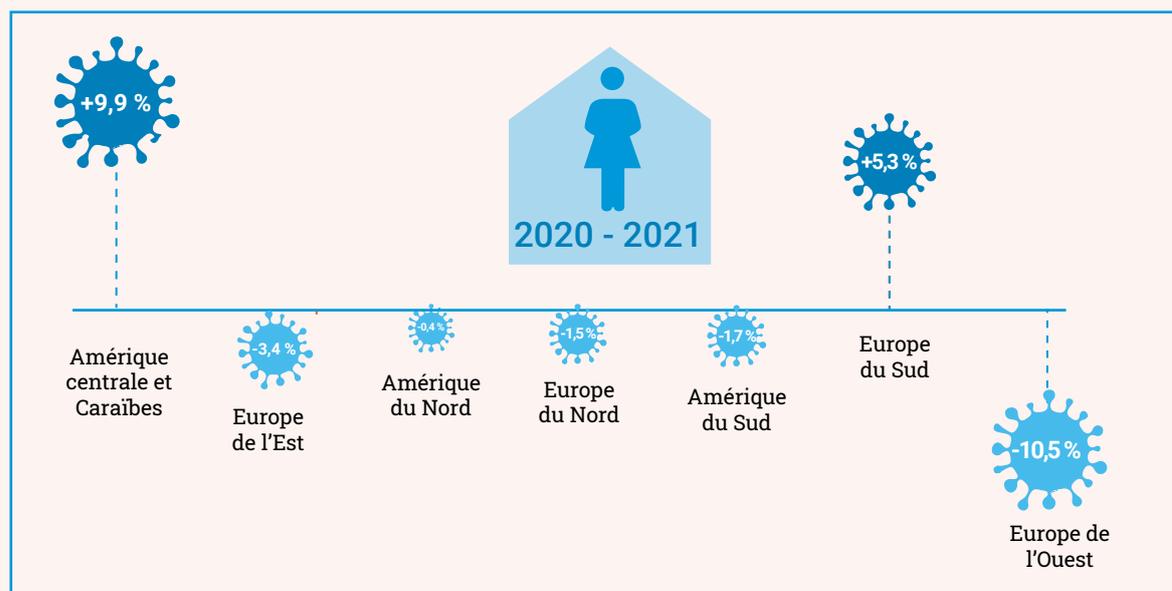
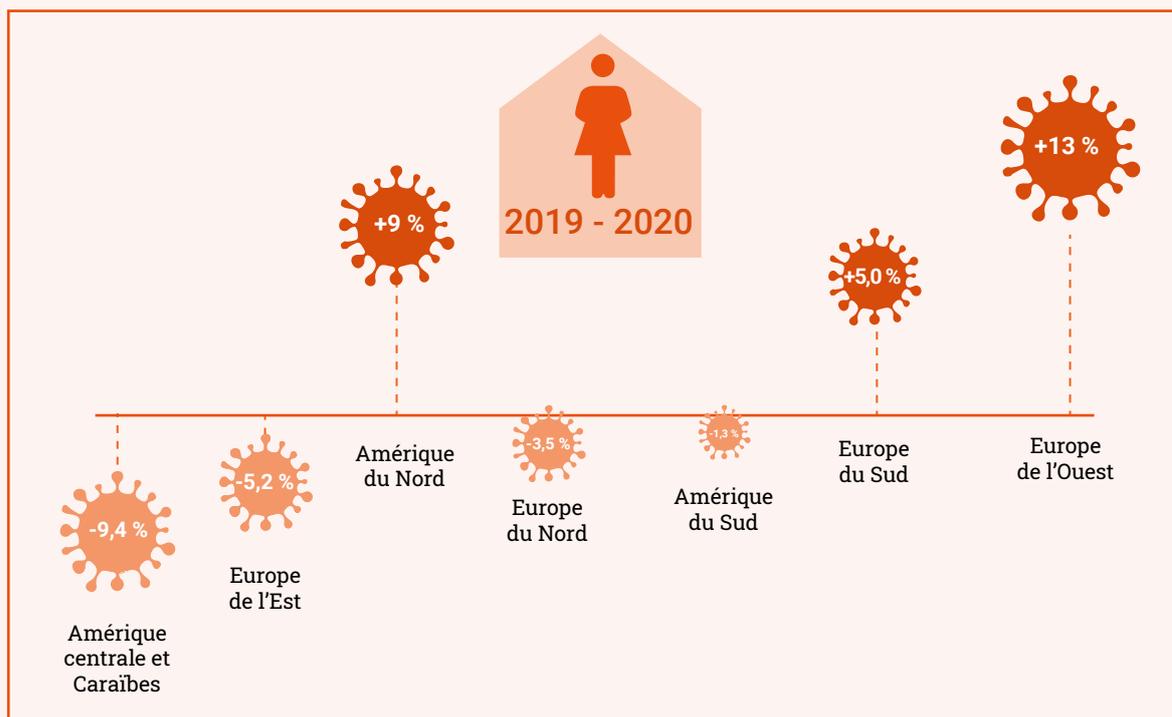
De nombreux meurtres liés au genre ne sont ni identifiés ni dénombrés

Quatre homicides de femmes sur dix en 2021 ne comportent aucune donnée contextuelle permettant de les classer comme des meurtres liés au genre.



Tendances en matière de femmes victimes d'homicides commis par leur partenaire intime ou leur famille pendant le COVID-19

Variation annuelle en pourcentage des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille dans certaines sous-régions.



INTRODUCTION

Les meurtres de femmes et de filles liés au genre, également appelés fémicides et féminicides,² représentent l'étape finale fatale d'un continuum de formes multiples, qui se superposent et sont reliées entre elles, de violence fondée sur le genre. Ces homicides sont généralement suite à des expériences antérieures d'abus d'ordre physique, sexuel ou psychologique.³

Plus généralement, les meurtres de femmes et de filles liés au genre peuvent être définis comme des meurtres intentionnels dont la motivation est liée au genre. Leurs causes profondes peuvent être les rôles stéréotypés attribués aux hommes et aux femmes, la discrimination à l'égard des femmes et des filles ou l'inégalité de pouvoir entre les femmes et les hommes dans la société.⁴

Les meurtres liés au genre sont commis dans différentes situations, dans les sphères privées et publiques, et dans des contextes variés liés à la relation entre l'auteur et la victime. Il s'agit par exemple d'homicides résultant de la violence entre partenaires intimes, de viols et de meurtres, de crimes dits « d'honneur », de meurtres liés à la dot, de meurtres de femmes accusées de sorcellerie et d'homicides dont la motivation est fondée sur le genre et en lien avec des conflits armés ou des gangs, à la traite des personnes et à d'autres formes de criminalité organisée.

La majorité des homicides de femmes sont des meurtres liés au genre, sachant que les données peuvent être sous-estimées, car dans quatre cas sur dix, les informations enregistrées sont insuffisantes (voir ci-dessous). La plus grande partie des meurtres de femmes et de filles liés au genre sont des homicides perpétrés par des partenaires intimes et d'autres membres de la famille.

Si la grande majorité des victimes d'homicide enregistrées dans le monde sont des hommes et des garçons, les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée dans chaque région du monde par les homicides commis dans la sphère privée.⁵ C'est pourquoi, pour des raisons de disponibilité et de comparabilité, les données présentées dans cette note de recherche portent sur les femmes victimes d'homicides commis par leur partenaire intime ou leur famille.

DE NOMBREUX MEURTRES DE FEMMES ET DE FILLES LIÉS AU GENRE NE SONT NI IDENTIFIÉS NI DÉNOMBÉS

Il est difficile d'estimer le nombre de meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides) à l'échelle mondiale. Malgré une meilleure disponibilité et comparabilité des données sur les homicides au cours de la dernière décennie,⁶ des manques importants subsistent, notamment dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.⁷ Dans certains cas, ils peuvent être attribués à une absence de mécanismes de signalement entre les producteurs de données infranationaux, nationaux et internationaux. Dans d'autres cas, les homicides ne sont tout simplement pas enregistrés ou signalés à la police ou aux autres autorités compétentes.⁸

2 Voir les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/68/191 adoptée en 2013 et A/RES/70/176 adoptée en 2016.

3 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), (2019). Étude mondiale sur l'homicide 2019. « Meurtres de femmes et de filles liés au genre », livret 5, Vienne.

4 ONUDC et ONU Femmes (2021). *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « fémicides/féminicides »)*, Vienne.

5 ONUDC (2021). *Data Matters 3*, Vienne.

6 Voir ONUDC (2019). Étude mondiale sur l'homicide 2019, « Meurtres de femmes et de filles liés au genre », livret 5, Vienne.

7 Les groupements régionaux de pays sont basés sur la norme M49, <https://unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>.

8 Voir ONUDC. *Annexe méthodologique à l'étude mondiale sur l'homicide 2019*, « Pour une discussion détaillée sur l'insuffisance de données sur les homicides sur le plan mondial ».

En 2021, sur les 193 États membres de l'ONU,⁹ 173 ont communiqué des données sur le nombre total de victimes d'homicides et d'infractions pour au moins une année depuis 2010. Toutefois, si les données dans ce domaine sont relativement assez disponibles, même sans être toujours actualisées, celles ventilées par genre sur les victimes d'homicide sont enregistrées beaucoup moins fréquemment. En 2021, seuls 133 États membres des Nations Unies ont communiqué des données permettant de distinguer les victimes d'homicide ventilées par genre. Cela signifie que, parmi les victimes d'homicide estimées au niveau mondial en 2021, 36 % ne comportaient pas d'information sur le genre de la victime.

Les informations sur la relation entre la victime et l'auteur, un « bloc de données » cruciales permettant d'identifier et de dénombrer les meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère privée, sont encore plus difficiles à obtenir. En 2021, seuls 97 États membres de l'ONU ont fourni des informations sur la relation entre la victime et l'auteur ou d'autres informations contextuelles¹⁰ permettant d'identifier et de dénombrer les meurtres de femmes et de filles liés au genre.¹¹ Cela signifie que, sur l'ensemble des victimes d'homicide en 2021, hommes et femmes confondus, le contexte du meurtre n'est pas connu pour environ 50 % d'entre elles. Cela implique aussi que, sur les 81 100 homicides de femmes estimés en 2021, quatre sur dix ne disposent d'aucune information contextuelle permettant de les identifier et de les dénombrer en tant que meurtres liés au genre.

La grande proportion d'homicides de femmes dans le monde, pour lesquels aucune information contextuelle n'est disponible, souligne la nécessité urgente pour les autorités nationales de dépasser le stade des statistiques criminelles. En effet, ces dernières dénombrent simplement les événements relatifs aux homicides sans adopter une approche où les caractéristiques contextuelles des homicides (telles que la relation entre la victime et l'auteur) seraient enregistrées de manière systématique. En vue de renforcer la collecte et l'harmonisation des données sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre dans le monde, l'ONU Femmes et l'ONUDC ont récemment élaboré le *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au sexe (également appelés "fémicides/féminicides")*, qui a été approuvé par la Commission de statistique de l'organisation des Nations Unies en mars 2022 (voir ci-dessous).¹²

L'absence d'informations contextuelles suffisantes montre également pourquoi il est difficile d'obtenir une estimation précise du nombre de meurtres de femmes et de filles liés au genre à l'échelle mondiale. Pour plusieurs pays et certaines années, les homicides de femmes liés au genre ne peuvent être estimés qu'en ayant recours à la modélisation statistique et aux informations provenant de pays voisins ou d'autres années. Les estimations régionales s'accompagnent donc également d'intervalles d'incertitude relativement plus importants dans les régions disposant de peu de données comme l'Afrique, l'Asie et l'Océanie.

9 Les estimations mondiales et régionales des homicides comprennent également des données provenant de plusieurs territoires d'outre-mer et d'États non membres.

10 D'autres informations contextuelles peuvent être utilisées en vue d'identifier les meurtres de femmes et de filles liés au genre, par exemple, celles sur la motivation du meurtre (meurtres liés à l'honneur, crimes de haine, meurtres liés à la dot, etc.). Pour plus d'informations, voir ONUDC et ONU Femmes (2021). *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés fémicides/féminicides)*, Vienne.

11 Dans plusieurs pays, les données sur d'autres types de meurtres liés au genre, comme les « fémicides » ou les « féminicides » (tels que définis dans la législation nationale), peuvent être utilisées comme mesures supplétives, compte tenu de la non disponibilité de données fiables sur la relation entre la victime et l'auteur (y compris sur les meurtres de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille). Pour une comparaison détaillée des données sur les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille et les "fémicides/féminicides", voir *L'Étude mondiale sur l'homicide 2019*, livret 5, p.25.

12 ONUDC et ONU Femmes (2021). *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (également appelés « fémicides/féminicides »)*, Vienne.

ENCADRÉ : LE CADRE STATISTIQUE POUR LA MESURE DES MEURTRES DE FEMMES ET DES FILLES LIÉS AU GENRE (APPELÉS ÉGALEMENT « FÉMICIDES/FÉMINICIDES »)

Pour prévenir les meurtres de femmes et de filles liés au genre et y mettre un terme, il faut appréhender toute la dimension de ces crimes et en distinguer la complexité. Les meurtres liés au genre ne sont pas souvent enregistrés en tant que tels et, quand ils le sont, ils manquent de cohérence et de contexte. L'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'actualité des données sur ce phénomène rend possible l'évaluation des progrès ou des reculs et l'élaboration de politiques fondées sur des preuves, et ce, en vue de parvenir à une réponse efficace de la justice pénale.



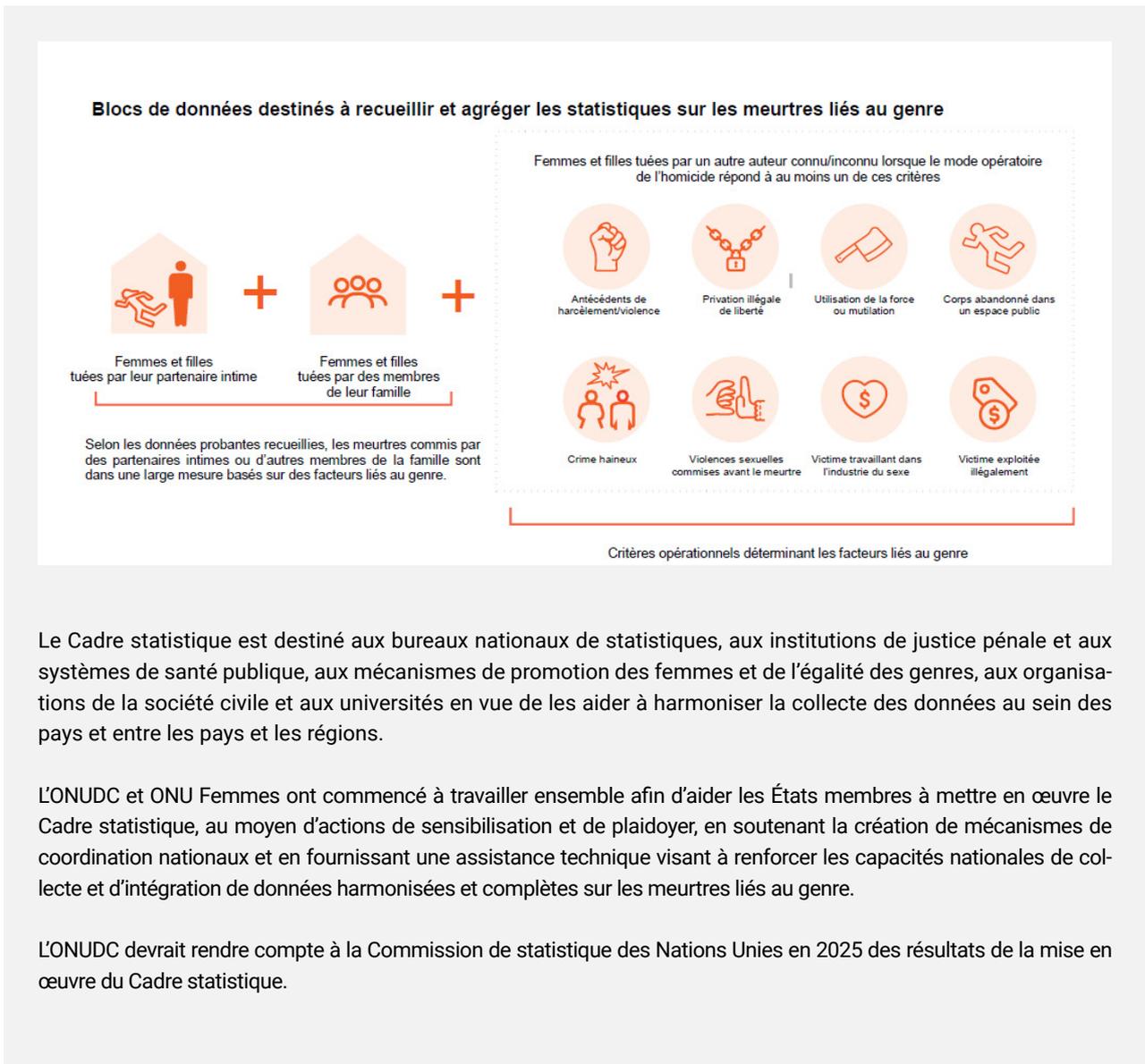
En vue d'identifier, d'enregistrer et de produire des statistiques sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre, un système unitaire de collecte et de communication des données doit être mis en place. Pour ce faire, les fournisseurs de données doivent utiliser une approche standardisée lors de la collecte et de l'intégration des données.

En mars 2022, la Commission de statistique de l'organisation des Nations Unies a approuvé, lors de sa 53e session, un cadre statistique visant à orienter les pays en vue du développement d'un tel système unitaire. Le processus ayant abouti à l'approbation dudit cadre a débuté en 2019 lorsque la Commission a souligné la nécessité d'améliorer les données sur la violence fondée sur le genre, notamment les caractéristiques des victimes et des auteurs, ainsi que celles contribuant à mesurer et surveiller l'efficacité des réponses de l'État à ce phénomène. À la demande de la Commission, l'ONUDC et ONU Femmes ont lancé conjointement une consultation à l'échelle mondiale destinée à évaluer la validité des caractéristiques liées à la motivation sexospécifique des crimes, leur pertinence pour l'élaboration de politiques de prévention fondées sur des données probantes et leur faisabilité en termes de capacité technique et opérationnelle des institutions nationales à produire les données correspondantes. 54 pays ont répondu présent et ont participé à la consultation.

Sur la base des résultats de la consultation mondiale, la Commission de statistique des Nations Unies a approuvé en 2022 le *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides)*, élaboré par l'ONUDC et ONU Femmes, avec le soutien du Centre d'excellence de statistiques sur la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice de l'ONUDC-INEGI (Institut national mexicain de statistique et de géographie) et du Centre mondial d'excellence sur les statistiques de genre d'ONU Femmes-INEGI.

Ce cadre a pour objet principal de déterminer les causes structurelles qui encadrent les meurtres liés au genre, notamment les relations de pouvoir inégales et les rôles sociaux liés au genre, entre autres. Qui plus est, il constate que le fémicide/féminicide peut avoir lieu dans les sphères privée et publique, ou même lorsqu'il n'existe aucune relation entre la victime et l'auteur.

Ce cadre garantit la comparabilité internationale des données sur le fémicide/féminicide, car il fournit une définition statistique standard des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides). Il identifie également les « blocs de données » pouvant caractériser ces meurtres liés au genre, indépendamment de la législation nationale spécifique à ce type de crime. Ce cadre s'appuie sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS) pour ventiler les variables à enregistrer sur les victimes, les auteurs, le contexte et le mécanisme des meurtres.



Le Cadre statistique est destiné aux bureaux nationaux de statistiques, aux institutions de justice pénale et aux systèmes de santé publique, aux mécanismes de promotion des femmes et de l'égalité des genres, aux organisations de la société civile et aux universités en vue de les aider à harmoniser la collecte des données au sein des pays et entre les pays et les régions.

L'ONUUDC et ONU Femmes ont commencé à travailler ensemble afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le Cadre statistique, au moyen d'actions de sensibilisation et de plaidoyer, en soutenant la création de mécanismes de coordination nationaux et en fournissant une assistance technique visant à renforcer les capacités nationales de collecte et d'intégration de données harmonisées et complètes sur les meurtres liés au genre.

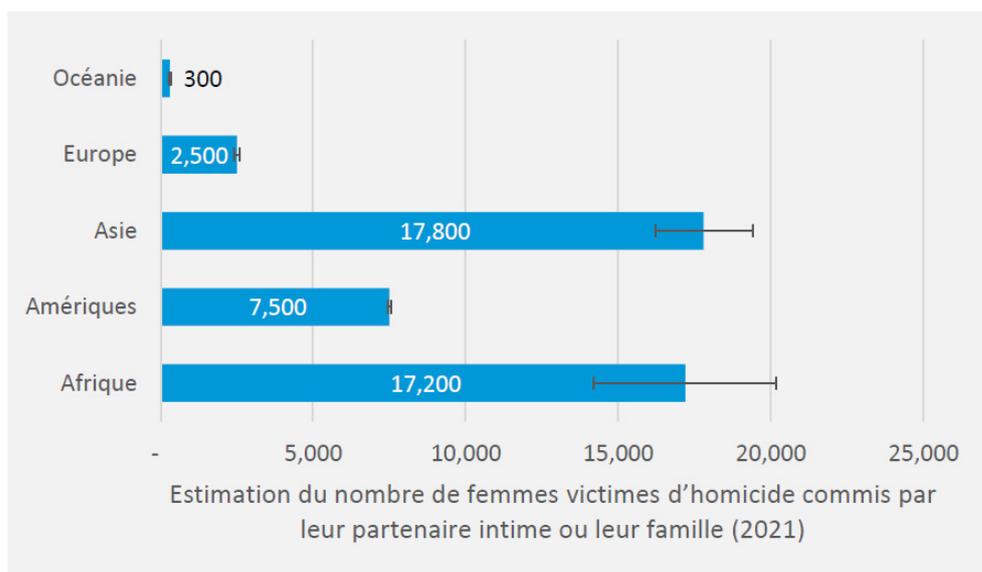
L'ONUUDC devrait rendre compte à la Commission de statistique des Nations Unies en 2025 des résultats de la mise en œuvre du Cadre statistique.

NOMBRE DE FEMMES VICTIMES D'HOMICIDE COMMIS PAR LEUR PARTENAIRE INTIME OU LEUR FAMILLE EN CHIFFRES ABSOLUS

En 2021, environ 45 000 (40 200 - 49 800) femmes et filles ont été tuées dans le monde par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille (y compris les pères, mères, oncles et frères).¹³ Cela signifie qu'environ 56 % du total estimé de 81 100 victimes féminines d'homicide, enregistrées en 2021, ont été tuées par quelqu'un de leur propre famille.¹⁴

Avec une estimation de 17 800 victimes (16 100 - 19 500), l'Asie a enregistré le plus grand nombre de meurtres de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille en 2021, suivie de l'Afrique, avec 17 200 victimes (14 200 - 20 200). Dans les pays d'Amérique, on estime que 7 500 (7 450 - 7 550) femmes et filles ont été tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille en 2021, tandis que l'Europe a enregistré 2 500 (2 400 - 2 600) et l'Océanie 300 (250 - 350) meurtres de ce type (Figure 1).¹⁵ Les différences des nombres absolus entre les régions du monde reflètent également les différences de taille des populations régionales, il est donc important d'étudier également l'étendue du problème en termes de taux (par exemple, pour 100 000 femmes).

FIGURE 1 Estimation du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille, par région (2021)



Source : estimations de l'ONU DC d'après leur base de données sur les homicides.

Remarque : les bandes d'incertitude représentent les erreurs d'estimation possibles dues à l'intégration des valeurs manquantes au niveau du pays. Les bandes ne représentent pas des intervalles de confiance aléatoires. Les estimations sont basées sur les dernières données disponibles, qui restent limitées, notamment en Afrique, en Asie et en Océanie. La taille des barres d'erreur donne une indication du niveau d'incertitude des estimations au niveau régional.

13 Les estimations au niveau mondial et régional sont produites sur la base des données nationales disponibles et d'un modèle statistique intégrant les valeurs manquantes au niveau national. Elles sont finalisées avec la prise en compte d'un intervalle d'incertitude incluant d'éventuelles erreurs d'estimation dues à l'imputation des valeurs manquantes au niveau national. Les bandes ne représentent pas des intervalles de confiance aléatoires. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique.

14 L'estimation de 45 000 victimes pour 2021 n'est pas directement comparable à celle de 2020 (47 000 victimes), publiée dans *Data Matters 3* et à celle de 2017 (50 000 victimes), publiée dans *l'Étude mondiale sur l'homicide 2019*, en raison d'une amélioration de la couverture des données nationales et d'ajustements apportés au modèle statistique. Il ne faut pas interpréter les différentes estimations réalisées à l'échelle mondiale pour 2017, 2020 et 2021 comme une tendance du nombre total de meurtres liés au genre dans la sphère privée sur cette période.

15 La différence de 300 meurtres entre le total global estimé et la somme des estimations régionales est due aux arrondis.

AMPLEUR DES TAUX D'HOMICIDE DE FEMMES COMMIS PAR LEUR PARTENAIRE INTIME OU LEUR FAMILLE

En intégrant les différences entre les régions en termes de taille et de croissance de la population, les taux d'homicide sont plus adaptés que les nombres absolus pour calculer le risque réel pour les femmes d'être tuées par un membre de leur propre famille.¹⁶ En 2021, sur 100 000 femmes et filles dans le monde, environ 1,1 a été tuée par son partenaire intime ou d'autres membres de sa famille. Malgré un nombre absolu de meurtres plus élevé en Asie, les données disponibles suggèrent qu'en Afrique, les femmes et les filles risquent davantage d'être tuées par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille. En 2021, le taux des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille est estimé à 2,5 pour 100 000 femmes en Afrique, contre 1,4 dans les pays d'Amérique, 1,2 en Océanie, 0,8 en Asie et 0,6 en Europe.

Le risque pour les femmes et les filles d'être tuées dans un contexte domestique varie selon les régions du monde, mais il est plus homogène que la variabilité de l'ensemble des taux d'homicide entre les régions. En 2021, la variabilité du taux d'homicide total entre les régions va d'environ 2,1 en Asie à 14,7 dans les pays d'Amérique, tandis que le taux des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille reste dans les limites inférieures à 10 % dans les cinq régions du monde.¹⁷

TENDANCES EN MATIÈRE DE FEMMES VICTIMES D'HOMICIDE COMMIS PAR LEUR PARTENAIRE INTIME OU LEUR FAMILLE

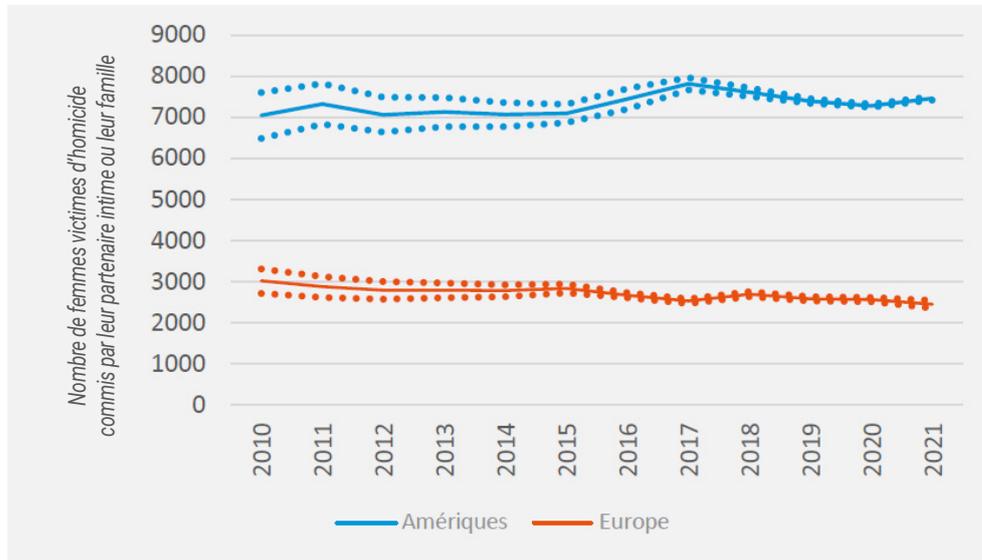
L'Europe et les pays d'Amérique sont actuellement les deux seules régions du monde dans lesquelles les données disponibles permettent d'estimer les tendances dans le temps en ce qui concerne les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. Si les tendances au niveau macro cachent une grande diversité des tendances sous-régionales et nationales, le panorama global qui se dégage est celui d'une stabilité relative du nombre absolu de meurtres annuels au niveau régional (Figure 2).

Entre 2010 et 2021, l'Europe a connu une réduction moyenne du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille (-19 %). Toutefois, les tendances varient d'une sous-région à l'autre et il existe des signes d'inversion de tendance depuis 2020 dans certaines sous-régions comme l'Europe de l'Ouest et du Sud. En revanche, les pays d'Amérique ont enregistré une augmentation moyenne sur la même période (+ 6 %), la sous-région d'Amérique du Sud ayant notamment évolué dans le sens inverse. Si l'on compare les tendances en Europe et dans les pays d'Amérique, il est important de garder à l'esprit que le nombre absolu de meurtres enregistrés chaque année est environ trois fois plus élevé aux Amériques qu'en Europe (Figure 2). En raison de la croissance de la population dans les deux régions, le *taux* des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes a diminué dans les deux régions entre 2010 et 2021, de façon assez marquée en Europe (-19,5 %) et modérée dans les pays d'Amérique (-4 %).

¹⁶ En raison des améliorations en matière de couverture des données et de modélisation statistique, le taux estimé à l'échelle mondiale pour 2021 à 1,1 femme victime d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes n'est pas directement comparable au taux de 1,2 publié en 2020 dans *Data Matters 3* et ne doit pas être interprété comme une diminution du risque de tels meurtres ces dernières années.

¹⁷ En 2021, la variabilité du taux d'hommes victimes d'homicide va de 26,4 dans les pays d'Amérique à 2,7 en Asie. Le taux de femmes victimes d'homicide varie de 3,8 en Afrique à 1,2 en Europe.

FIGURE 2 Tendances relatives au nombre total de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille dans les pays d'Amérique et en Europe (2010-2021)

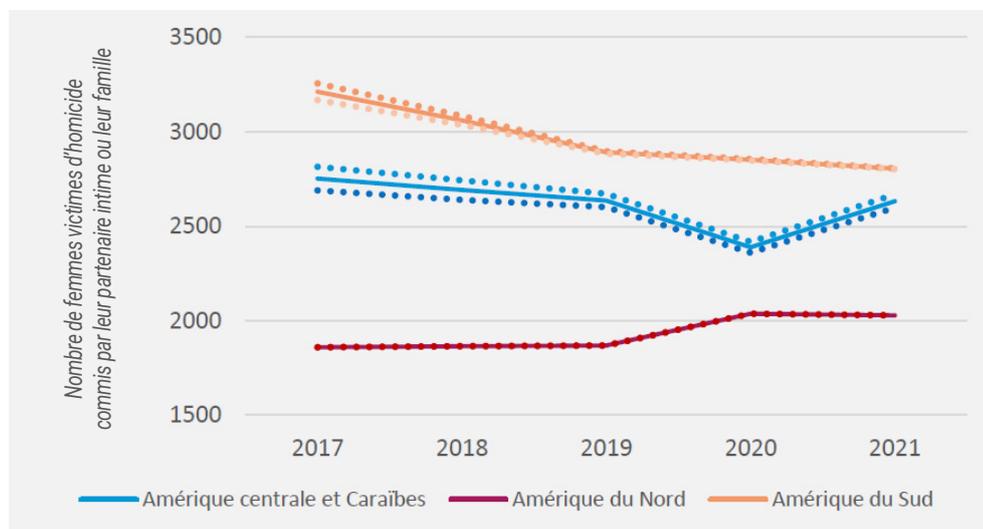


Source : estimations de l'ONU DC d'après leur base de données sur les homicides.

Remarque : les lignes en pointillé représentent des fourchettes proches de l'estimation et montrent dans quelle mesure l'estimation régionale pour une année spécifique repose sur des séries nationales déclarées ou imputées de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. Les fourchettes ne correspondent pas à des intervalles de confiance et ne doivent pas être interprétées comme tels. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique.

Dans les pays d'Amérique, l'évolution la plus notable de ces dernières années est la tendance inversée observable depuis 2017. Cette dernière suggère certaines réductions du nombre annuel de meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la région jusqu'au début de la pandémie de Covid-19, suivies d'une détérioration de la situation par la suite. Cette tendance régionale peut s'expliquer dans une certaine mesure par des tendances sous-régionales et nationales divergentes. Figure 3 montre le nombre annuel estimé de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime/leur famille dans les sous-régions d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes depuis 2017. Alors que l'Amérique du Sud a enregistré une baisse des meurtres annuels de 13 % depuis 2017, l'Amérique du Nord a connu une augmentation de 9% et l'Amérique centrale et les Caraïbes ont enregistré des fluctuations dans les meurtres annuels par rapport à une baisse modeste de 4 %.

FIGURE 3 Tendances relatives au nombre total de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille en Amérique du Nord, Amérique du Sud, Amérique centrale et dans les Caraïbes (2017-2021)



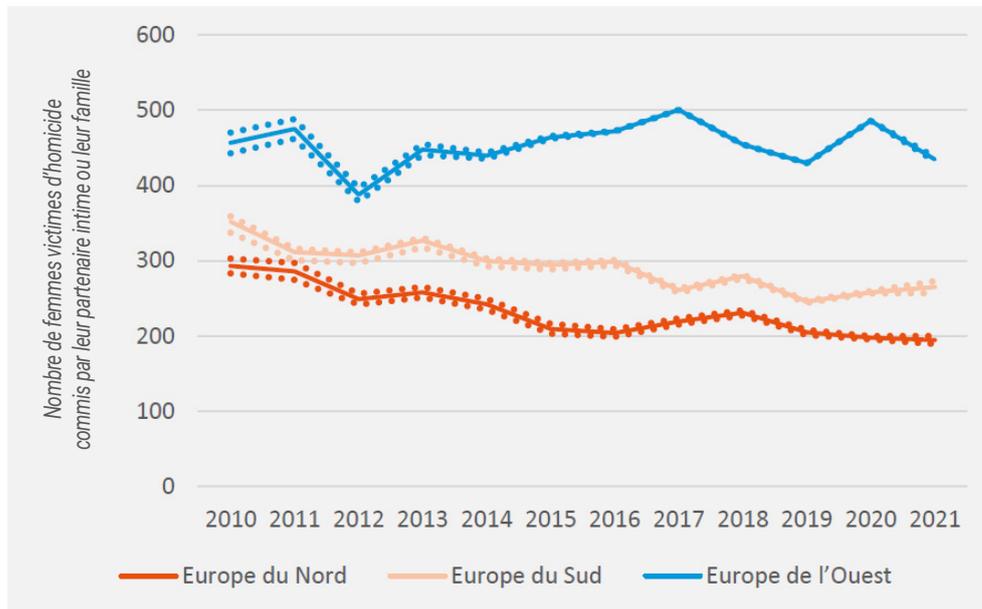
Source : estimations de l'ONU DC d'après leur base de données sur les homicides.

Note : les lignes en pointillé représentent des fourchettes proches de l'estimation et montrent dans quelle mesure l'estimation régionale pour une année spécifique repose sur des séries nationales déclarées ou imputées de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. Les fourchettes ne correspondent pas à des intervalles de confiance et ne doivent pas être interprétées comme tels. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique.

Ces tendances sous-régionales dans les sous-régions américaines sont à leur tour définies dans une large mesure par les tendances nationales de quelques pays très peuplés ainsi que de certains pays plus petits ayant des taux d'homicide relativement élevés. En Amérique du Nord, les États-Unis ont enregistré une augmentation du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille ces dernières années, notamment depuis 2020, et ce, dans le contexte d'une progression générale de la violence homicide dans le pays depuis le début de la pandémie de Covid-19 (Figure 12). En Amérique du Sud, le Brésil a connu une légère baisse des « féminicides » ces dernières années, reflétant la baisse du niveau global d'homicides avec un point bas temporaire atteint en 2019 (Figure 12). En Amérique centrale, les tendances nationales divergentes peuvent expliquer les fluctuations au niveau sous-régional depuis 2017. Par exemple, le Mexique a connu une hausse des « féminicides » depuis 2018, laquelle s'inscrit dans le contexte d'une progression globale de la violence homicide à l'égard des hommes et des femmes (Figure 12). À l'inverse, certains pays moins peuplés d'Amérique centrale présentant des taux d'homicides relativement élevés, comme le Salvador et le Honduras, ont enregistré une baisse des « féminicides » depuis 2015, là encore dans le contexte d'une régression globale de la violence homicide (Figure 13).

En Europe, la baisse moyenne de 19% du nombre annuel de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille, entre 2010 et 2021, cache des différences substantielles dans les tendances au niveau sous-régional. Alors que l'Europe du Nord et l'Europe du Sud ont enregistré des baisses moyennes en matière de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille au cours de la dernière décennie (respectivement -34 % et -25 %), l'Europe de l'Ouest n'a guère réussi à réduire le nombre annuel de meurtres, avec des fluctuations annuelles importantes d'une tendance à long terme relativement stable (Figure 4). En Europe de l'Est, les estimations des tendances sont sujettes à plus d'incertitude en raison du peu de disponibilité des données dans la région. Toutefois, sur la base des données disponibles, on estime que le nombre annuel de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille est resté relativement stable entre 2014 et 2021, fluctuant entre 1 500 et 1 800 meurtres annuels. Ces données correspondent à un niveau de violence homicide sensiblement plus élevé (tant en nombres absolus qu'en taux) par rapport aux autres régions européennes (Figure 5).

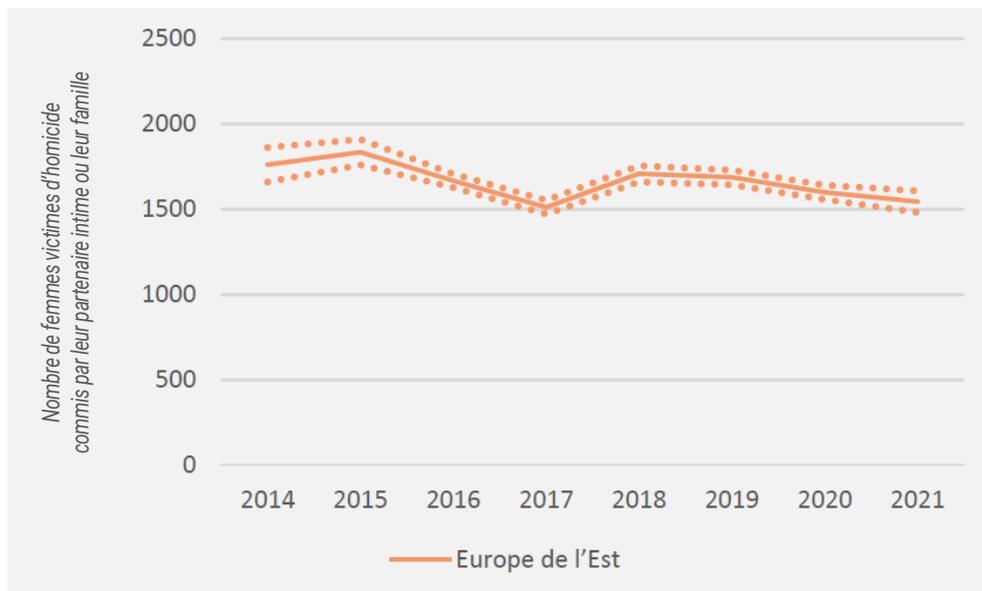
FIGURE 4 Tendances relatives au nombre total de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille en Europe du Nord, du Sud et de l'Ouest (2010-2021)



Source : estimations de l'ONU/DC d'après leur base de données sur les homicides.

Note : les lignes en pointillé représentent des fourchettes proches de l'estimation et montrent dans quelle mesure l'estimation régionale pour une année spécifique repose sur des séries nationales déclarées ou imputées de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. Les fourchettes ne correspondent pas à des intervalles de confiance et ne doivent pas être interprétées comme tels. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique.

FIGURE 5 Tendances relatives au nombre total de femmes victimes d'homicides commis par leur partenaire intime ou leur famille en Europe de l'Est (2014-2021)



Source : estimations de l'ONU/DC d'après leur base de données sur les homicides.

Note : les lignes en pointillé représentent des fourchettes proches de l'estimation et montrent dans quelle mesure l'estimation régionale pour une année spécifique repose sur des séries nationales déclarées ou imputées de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. Les fourchettes ne correspondent pas à des intervalles de confiance et ne doivent pas être interprétées comme tels. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique.

Comme dans les pays d'Amérique, les tendances au niveau sous-régional en Europe reflètent des tendances nationales différentes dans les pays les plus peuplés. La baisse moyenne globale en Europe du Nord, par exemple, est en grande partie due à une tendance lente à la baisse au Royaume-Uni (Figure 14), tandis que celle de l'Europe du Sud est due à une faible régression des meurtres annuels enregistrés en Espagne et en Italie entre 2010 et 2019 (Figure 14). Les fluctuations annuelles d'une tendance à long terme relativement stable observées en Europe de l'Ouest sont, à leur tour, principalement déterminées par le nombre annuel de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille en Allemagne. Ce nombre a peu évolué sur le long terme, bien qu'il y ait eu des régressions notables en 2012 et 2019 ainsi que des progressions en 2013 et 2020 (Figure 14). D'autres pays d'Europe de l'Ouest, comme la France, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse, ont également connu des variations des niveaux relativement stables de meurtres liés au genre dans la sphère privée.

En Europe de l'Est, plusieurs pays, dont la Biélorussie, la Hongrie et la Roumanie, ont enregistré certaines diminutions du nombre annuel de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille depuis 2015 (Figure 15). Toutefois, la tendance au niveau sous-régional pour l'Europe de l'Est est largement attribuable aux données disponibles de la Fédération de Russie, lesquelles n'indiquent pas une tendance à la baisse ou à la hausse de ces meurtres, mais montrent plutôt les fluctuations annuelles de niveaux stables (Figure 15).

ENCADRÉ : MIEUX COMPRENDRE ET LUTTER CONTRE LE FÉMINICIDE DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX

En 2018, les organisations serbes FemPlatz et le Women's Research Center for Education and Communication, avec le soutien technique et financier d'un programme d'ONU Femmes financé par la Commission européenne, « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les Balkans occidentaux et en Turquie : mettre en œuvre des normes, changer les mentalités », ont commencé à élaborer un cadre pour comprendre les caractéristiques, les tendances et les causes du féminicide en Serbie. Le processus comprenait l'élaboration d'une méthodologie et la collecte des données relatives à des décisions de justice définitives pour 94 condamnations pour meurtres de femmes liés au genre commis par un homme et 30 décisions exécutoires définitives pour tentatives de meurtre sur une femme pendant les périodes de 2016 à 2019. L'objet dudit processus était d'analyser les procédures judiciaires, les profils des auteurs, les informations sur les victimes, les signalements antérieurs de violences, la qualification de l'acte criminel et d'autres aspects. Dans le cadre de cette méthodologie, une analyse approfondie des dossiers judiciaires sélectionnés, une évaluation des capacités des institutions et des professionnels travaillant à la protection contre la violence à l'égard des femmes, des entretiens avec des auteurs condamnés et une analyse de la législation et des politiques visant à améliorer et à renforcer les mesures préventives existantes ont été effectués. De plus, grâce à la surveillance des médias, 80 autres cas de féminicides, survenus entre 2020 et 2022, ont été suivis et signalés en vue de sensibiliser à l'ampleur et à l'importance de ce problème et à sa résolution, d'accroître la responsabilité et de renforcer le plaidoyer. La définition opérationnelle du féminicide utilisée comprend toute forme de meurtre d'une femme commis par un homme (dans un contexte intégrant le partenaire et la famille, dans un contexte sans partenaire/non familial avec une composante de genre, c'est-à-dire dirigée contre les femmes en raison de leur genre, de leur sexe, des rôles de genre et des relations de pouvoir inégales).

Le programme global s'articulait autour de trois piliers principaux :

- **élaboration de réponses institutionnelles au féminicide** : modèle de collecte de données ; protocoles sectoriels pour l'évaluation et l'examen du risque de féminicide destinés au ministère public, système de soins de santé, services de police et système de protection sociale ; propositions de changements législatifs ; introduction d'une surveillance des féminicides dans les politiques nationales et proposition de modèle opérationnel associé à mettre en place au sein de l'institution du médiateur ; maintien d'un dialogue constant entre les organisations de femmes et les fonctionnaires du gouvernement, les institutions de défense des droits de l'homme et de l'égalité et les membres du Parlement ;
- **renforcement des capacités des professionnels** à analyser plus en profondeur les cas et les facteurs de risque et incitation pour une approche multisectorielle renforcée. Plus de 400 professionnels ont participé à des sessions de renforcement des capacités et deux tiers d'entre eux ont exprimé leur volonté de collaborer plus étroitement à l'évaluation des risques liés au féminicide ;
- **sensibilisation et soutien** au plaidoyer en alertant le public sur chaque cas de féminicide, en publiant des informations pertinentes, en maintenant une présence dans les médias et en ligne et en publiant les requêtes conjointes de la société civile. Plus de 70 organisations de la société civile ont soutenu les requêtes d'actions urgentes contre le féminicide. Des initiatives conjointes de la société civile ont contribué aux procédures de contrôle dans certains cas de féminicides.

Le même modèle a été reproduit au Monténégro et en Albanie.¹⁸ Environ 140 décisions de justice définitives concernant des meurtres de femmes ont été analysées dans les trois pays, plus de 350 professionnels ont participé à l'évaluation des capacités des institutions concernées en matière de prévention et de protection des femmes contre la violence, et des partenariats ont été établis avec divers acteurs. En outre, plus de 100 cas de féminicides entre 2020 et 2022 non intégrés dans la recherche sur le plan judiciaire ont été suivis et analysés à travers les reportages des médias. Des modèles et des difficultés similaires en matière de collecte de données systémiques, de qualité des données et de capacités

¹⁸ En partenariat avec la ligne d'assistance pour les femmes et les enfants victimes de violence de Niksic, Monténégro et le Center for Legal Civic Initiatives, Tirana, Albanie.

institutionnelles ont été observés dans l'ensemble des pays ainsi qu'une série de similitudes juridiques et sociales. Les gouvernements et les autorités des trois pays ont exprimé leur engagement à travailler à l'éradication du féminicide et à mettre en place une surveillance des féminicides. Le gouvernement serbe définit le féminicide comme la manifestation la plus extrême de la violence à l'égard des femmes et a mis en place un mécanisme de contrôle pour suivre et analyser les cas de féminicide (Surveillance du féminicide) intégré dans la stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre. Comme le proposent FemPlatz et le Women's Research Center for Education and Communication, ce mécanisme permettra de collecter des données sur tous les cas de féminicide et de tentative de féminicide, d'analyser la réponse des institutions (système de protection sociale, système judiciaire, ministère public, police, système de santé et prestataires de services), de formuler des recommandations aux autorités en vue d'améliorer le système de prévention et d'informer le public des mesures prises par les autorités pour prévenir et éradiquer le féminicide. Le gouvernement albanais a exprimé son engagement à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles en fournissant des informations sur la mise en œuvre de l'initiative « Femicide Watch » (Surveillance ou observatoire des féminicides). Le gouvernement monténégrin a exprimé le sien par le truchement d'une déclaration par laquelle le premier ministre définit le féminicide comme un acte criminel.

Les partenaires du programme ont systématisé les données disponibles sur les féminicides provenant de tous les tribunaux chargés des affaires, des services de police, des données du système judiciaire et du suivi des médias. Ils ont proposé un modèle de collecte de données, car il n'existait pas de système central de données probantes, et ont fait en sorte de mettre cette question à l'ordre du jour politique et public. La mise en place d'une surveillance des féminicides est désormais un sujet de consultation plus large, et le mot « féminicide » est entré dans l'usage quotidien des autorités, des politiciens et des médias.¹⁹

(ONU Femmes)

En raison de la disponibilité limitée des données, il n'est pas possible d'estimer les autres tendances dans le temps relatives aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille dans les autres régions du monde, à savoir l'Afrique, l'Asie et l'Océanie. Cependant, des données provenant de plusieurs pays asiatiques et africains très peuplés, pour lesquels des données tendanciennes sont disponibles, suggèrent que la situation pourrait s'améliorer progressivement et afficher une baisse modérée des meurtres de femmes et de filles liés au genre au fil du temps. Par exemple, en Inde, les décès violents liés aux paiements de dot, aux accusations de sorcellerie et à d'autres facteurs liés au genre ont lentement diminué au cours de la dernière décennie (Figure 16). On observe une tendance similaire au Pakistan, pays voisin, lequel a enregistré quelques baisses du nombre de femmes victimes de « crimes d'honneur » depuis 2011, avec une légère inversion de tendance depuis 2018 (Figure 17). En Afrique du Sud, les estimations des meurtres de femmes commis par des partenaires intimes, provenant de trois études nationales réalisées sur une période de 18 ans (1999, 2009 et 2017), suggèrent que le taux de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime a été réduit de moitié au cours de cette période (voir encadré ci-dessous).²⁰

Il est important de noter que les tendances à la baisse ne sont en aucun cas observées dans toute l'Afrique et l'Asie. Dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie disposant de données chronologiques sur les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille (par exemple en Afghanistan, en Algérie, au Maroc et en Ouganda), les données ne permettent pas de dégager des tendances claires (Figure

19 Par exemple : le Vice-président du Parlement national de la République de Serbie a soutenu l'initiative de la création d'une surveillance des féminicides en Serbie (en savoir plus sur [Потпредседник Народне скупштине др Зоран Лутовац разговарао са представницима удружења FemPlatz \(ds.org.rs\)](#), 14.10.2022); le groupe parlementaire « Zajedno » au Parlement national de Serbie a soutenu l'initiative de la création d'une surveillance sur les féminicides en Serbie (en savoir plus sur [Stranka Zajedno danas se sastala sa predstavnicima udruženja građanki FemPlatz – ZAJEDNO – zeleno leva politička stranka \(zajedno-moramo.rs\)](#), 14.10.2022); déclaration du Premier ministre du Monténégro relative à la criminalisation du féminicide (en savoir plus sur [Abazović: Iniciraćemo uvrstanje femicida kao posebnog krivičnog djela \(www.gov.me\)](#)); contribution du gouvernement albanais à la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ses causes et ses conséquences, concernant les progrès réalisés dans la mise en place d'un mécanisme de surveillance sur les féminicides (plus d'informations sur le Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ([HCDFH](#)) / [Initiative de mise en place d'un mécanisme de surveillance sur les féminicides \(2021\)](#)).

20 Abrahams, N. et al. (2022). « Decrease in Femicide in South Africa », *Three National Studies Across 18 Years*. Note de recherche, Conseil de recherche médicale d'Afrique du Sud.

18). Enfin, si le lien entre le nombre total de victimes féminines et le nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille n'est pas toujours direct, les données des tendances²¹ sur le nombre total de victimes féminines d'homicide (à l'intérieur et à l'extérieur du domicile) de plusieurs pays asiatiques très peuplés, dont les Philippines, la Turquie et le Japon, affichent des baisses depuis 2010 (Figure 19). Globalement, les données des tendances disponibles suggèrent donc que la situation des femmes et des filles pourrait s'améliorer, notamment en Asie.

En Océanie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les deux seuls pays à disposer de données fiables sur les tendances en matière de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille. L'Australie a connu une certaine régression du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille ces dernières années, tandis que la Nouvelle-Zélande a enregistré une progression des meurtres (Figure 20).²² Pour le reste de l'Océanie, il existe d'importantes lacunes et aucune donnée récente ventilée par sexe sur les homicides n'est disponible pour les nations les plus peuplées du Pacifique, à savoir la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont certains taux d'homicides sont les plus élevés de la région, il existe des preuves concernant les meurtres de femmes liés à des accusations de sorcellerie, lesquels continuent de se produire à partir de 2020.²³

Les informations disponibles sur les homicides impliquant des groupes marginalisés tels que les femmes et les filles autochtones sont extrêmement limitées, mais les données disponibles au Canada et en Australie suggèrent que ces femmes et ces filles portent un fardeau disproportionné en matière de violence homicide.²⁴ La violence à l'encontre des femmes autochtones en général est liée à la discrimination raciale et ethnique et au statut socio-économique.²⁵

Les autochtones sont surreprésentés parmi toutes les victimes d'homicide volontaire enregistrées au Canada. Le taux d'homicide parmi les femmes et les filles autochtones (4,3 pour 100 000 femmes) est presque cinq fois supérieur à celui des femmes et des filles non autochtones en 2021 (0,8 pour 100 000 femmes), et la situation ne semble pas s'améliorer (Figure 21).²⁶ Les données ne sont pas ventilées en fonction de la relation entre la victime et l'auteur et il n'est donc pas possible d'établir l'existence d'une motivation liée au genre en ce qui concerne les meurtres de femmes autochtones.

De la même manière, en Australie, les populations autochtones sont surreprésentées parmi les victimes d'homicide. En effet, les autochtones ont enregistré des taux d'homicide constamment plus élevés que les Australiens non autochtones au cours des dernières décennies.²⁷ En raison d'une disponibilité limitée des données, il n'existe pas de taux de victimisation ventilé par sexe pour les populations autochtones dans le contexte de la violence domestique/familiale. Toutefois, le taux d'homicide dans le contexte de la violence domestique/familiale des autochtones du Territoire du Nord en 2021 (8,9 pour 100 000 habitants) est presque 17 fois plus élevé que le taux national de femmes victimes d'homicide dans le même contexte la même année (0,5 pour 100 000 femmes).²⁸ En Australie du Sud, le taux de victimisation des autochtones dans le contexte de la violence domestique/familiale est presque 13 fois plus élevé en 2021 (6,4 pour 100 000 habitants) que le taux national de femmes victimes d'homicide dans le même contexte.²⁹ Les résultats d'une analyse comparative des homi-

21 Voir *Data Matters 3* pour une discussion sur les tendances relatives aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire non intime ou leur famille et sur la façon dont lesdites tendances sont liées à celles des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille.

22 La tendance nationale australienne en matière de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille détermine dans une large mesure la tendance générale en Océanie. En effet, l'Australie est de loin le pays le plus peuplé de la région, représentant environ 60 % de la population régionale.

23 ONUDC (2019). Étude mondiale sur l'homicide 2019, livret 5, « Les meurtres de femmes et de filles liés au genre » Vienne, p. 34; Forsyth et al. (2021). *Sorcery Accusation-Related Violence in Papua New Guinea*. Partie 5 : « Incidents and victims ». Résumé 2021/5. Université nationale d'Australie (ANU). Département des affaires du Pacifique. <https://pacificdata.org/data/dataset/pwl-sorcery-accusation-related-violence-in-papua-new-guinea>

24 ONUDC 2019, page 32.

25 Reem Alsalem. « La violence contre les femmes autochtones ». *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences*. A/HRC/50/26.

26 Statistics Canada (2 août 2022). *A comprehensive portrait of police-reported crime in Canada, 2021*.

27 Mouzos, J. (2001). *Indigenous and non-indigenous homicides in Australia*, « A comparative analysis », Australian Institute of Criminology.

28 Comme indiqué par le Bureau australien de statistiques. Pour plus d'informations, voir la figure 22 de l'annexe statistique.

29 Les chiffres des taux d'homicides autochtones doivent être interprétés en fonction d'une population autochtone beaucoup plus réduite que la population nationale.

cides autochtones et non autochtones en Australie, sur une période de onze ans, suggèrent que ceux appartenant à la première catégorie sont principalement perpétrés dans l'environnement domestique, beaucoup d'entre eux étant liés à des disputes.³⁰ Il apparaît que les femmes, soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteurs, sont également impliquées dans une proportion élevée d'homicides.³¹

ENCADRÉ : RECHERCHE SUR LE FÉMINICIDE EN AFRIQUE DU SUD. COMPTE RENDU DE TROIS ÉTUDES NATIONALES RÉALISÉES SUR UNE PÉRIODE DE 18 ANS

Des recherches nationales sur l'ampleur et les circonstances des féminicides ont été menées en Afrique du Sud pendant deux décennies par l'Unité de recherche sur le genre et la santé du Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud. La ventilation des données sur les féminicides à partir de sources régulièrement disponibles constitue une difficulté de taille, car les informations ne sont pas disponibles dans le système informatisé de la police. En effet, les données sur les affaires sont téléchargées avant la conduite des enquêtes. C'est la raison pour laquelle, l'équipe a mis au point une méthodologie de collecte de données primaires auprès des services de médecine légale et de la police. Cette méthodologie a été utilisée dans trois études nationales sur les féminicides,³² portant sur les décès survenus au cours des années 1999, 2009 et 2017. Une synthèse de la méthodologie ainsi que certains des principaux résultats issus des trois études décrivant la portée du féminicide, notamment, celui commis par les partenaires intimes (IPF) et celui commis par les partenaires non intimes (NIPF), sont présentés ci-dessous.

TABLEAU 1 : DÉFINITIONS DU FÉMINICIDE UTILISÉES DANS LES TROIS ÉTUDES DE L'AFRIQUE DU SUD

Féminicides commis par des partenaires intimes	Meurtre d'une femme commis par son ou sa partenaire intime (c'est-à-dire un mari/petit ami actuel ou ancien, une partenaire du même sexe ou un amant potentiel rejeté)
Féminicides commis par des partenaires non intimes³³	Meurtre d'une femme commis par une personne autre que le ou la partenaire intime (c'est-à-dire un.e inconnu.e, un membre de la famille, une connaissance, etc.)

Méthodologie

Un échantillon représentatif au niveau national de laboratoires médico-légaux (LML) opérant au cours de l'année d'étude a été sélectionné de manière aléatoire. Les laboratoires médico-légaux ont été répartis en trois catégories en fonction du nombre d'autopsies pratiquées annuellement en vue de garantir la participation des plus petits laboratoires ruraux. Dans chaque laboratoire médico-légal, tous les cas de femmes victimes d'homicide, âgées de 14 ans et plus, ont été identifiés pour l'année d'étude à partir des registres tenus en interne. De plus, les détails des victimes provenant des rapports d'autopsie (âge de la victime, mode de décès, etc.) ont été saisis. En combinant les numéros d'identification et les informations des officiers enquêteurs dans chaque cas, l'équipe de recherche a contacté le poste de police concerné et a recueilli des données auprès des officiers chargés des enquêtes des Services de police d'Afrique du Sud (SAPS) sur tous les cas identifiés. En raison des sensibilités liées à l'accès par des tiers à des dossiers (fiches de rensei-

³⁰ Ibid, p. 5.

³¹ Ibid, p. 5.

³² Abrahams, N. et al. (2022). « Decrease in Femicide in South Africa », *Three National Studies Across 18 Years*. Note de recherche, Conseil de recherche médicale d'Afrique du Sud.

³³ Dans le contexte sud-africain, tous les homicides de femmes sont considérés comme des « féminicides », ce qui est une définition plus large que celle utilisée dans le Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre.

nement) encore ouverts, comme ce fut souvent le cas, un entretien a été mené avec l'officier chargé de l'enquête afin de recueillir des informations supplémentaires sur la victime et l'auteur (auteurs présumés et confirmés). Ces informations concernaient l'aspect sociodémographique, la nature de la relation entre la victime et l'auteur, des informations sur le crime telles que le lieu du décès, les antécédents de violence dans la relation et le résultat de l'enquête. Dans l'analyse des données, des poids d'échantillonnage ont été appliqués pour obtenir des estimations nationales. Les informations fournies par l'officier chargé de l'enquête ont permis de distinguer les féminicides commis par des partenaires intimes de ceux commis par des partenaires non intimes. Les définitions utilisées dans les études sont présentées dans le tableau 1.

Principales conclusions

En Afrique du Sud, on estime que 3 793 femmes âgées de 14 ans et plus ont été assassinées en 1999 et ce chiffre est passé à 2 407 victimes en 2017. De la même manière, on a constaté une diminution des féminicides commis par des partenaires intimes et non intimes. Le tableau 2 présente le taux de féminicides commis par des partenaires intimes et non intimes en Afrique du Sud pendant une période de 18 ans. Cette baisse peut être attribuée en partie à la mise en œuvre de la Loi sur le contrôle des armes à feu au début des années 2000, la plus forte baisse entre 1999 et 2009 ayant été enregistrée pour les meurtres liés aux armes à feu.³⁴ La recherche indique également les impacts positifs de l'action des femmes et des organisations communautaires ainsi que ceux des mesures politiques et pratiques du gouvernement visant à réduire la violence fondée sur le genre.³⁵ En dépit de la diminution observée au cours de ces 18 dernières années, le problème des féminicides commis par des partenaires intimes reste très important en Afrique du Sud, avec trois femmes tuées chaque jour par leur partenaire intime en 2017. L'écrasante majorité des femmes tuées par leur partenaire intime en 2017 avaient 45 ans ou moins (83,7 %). S'il faut faire preuve d'une certaine prudence dans toute comparaison avec le taux au niveau mondial, en raison des différences de méthodologie et du fait que les études sud-africaines portent sur les femmes âgées de 14 ans et plus, le taux de féminicides entre partenaires intimes de 4,6/100 000 personnes dans cette région est cinq fois plus élevé que le taux mondial estimé en 2017 de 0,8/100 000 personnes.³⁶

TABLEAU 2 : TAUX NORMALISÉS SELON L'ÂGE, POUR 100 000 HABITANTS, EN AFRIQUE DU SUD, SUR UNE PÉRIODE DE 18 ANS

	1999	2009	2017
Féminicides commis par des partenaires intimes	8,9 (6,1 - 11,8)	6,3 (5 - 7,6)	4,6 (3,8 - 5,4)
Féminicides commis par des partenaires non intimes	11,4 (6,9 - 15,8)	5,8 (4,5 - 7)	4,4 (3,7 - 5,1)

Féminicides commis par des auteurs non partenaires

La recherche menée en Afrique du Sud a établi une distinction entre les féminicides commis par des partenaires intimes et ceux commis par une personne autre et a inclus les féminicides perpétrés par des membres de la famille dans cette dernière catégorie. En effet, les crimes d'honneur et les meurtres liés à la dot ne sont pas très courants dans le pays. Les meurtres dont l'auteur est un membre de la famille ont lieu généralement dans le contexte d'un conflit familial, souvent pour des raisons de ressources financières, et reflètent la

34 Abrahams, N. et al. (2010). « Guns and gender-based violence in South Africa », *South African Medical Journal*, 100 : 586-588.

35 Abrahams, N. et al. (2022). « Decrease in Femicide in South Africa », *Three National Studies Across 18 Years*, note de recherche, Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud.

36 ONUDC. Étude mondiale sur l'homicide 2019. « Les meurtres de femmes et de filles liés au genre », livret 5, p.11, Vienne.

forte prévalence de la violence interpersonnelle dans le pays. L'étude de 2017 indique que 7,6 % des auteurs de violences sont des membres de la famille. La proportion de féminicides perpétrés par une combinaison de partenaires intimes (56 %) et de membres de la famille (7,6 %) est donc de 63,7 %. Les membres de la famille comprennent des personnes ayant des liens familiaux très divers (frères, pères, cousins, beaux-parents, ménages recomposés, etc.) avec la victime. En outre, l'étude précise qu'une femme sur cinq tuée en Afrique du Sud en 2017 l'a été par des inconnus (19,8 %).

Contexte des meurtres

Comme on pouvait s'y attendre, le foyer est le lieu le plus fréquent où les femmes sont tuées par leur partenaire intime (61,6 %). Toutefois, les corps de près de 30 % des femmes tuées par leur partenaire en 2017 ont été retrouvés dans des espaces publics, contre 34,7 % de celles tuées par un auteur non intime. Des données ont également été recueillies sur le mode opératoire des meurtres. Une femme sur cinq tuée par son ou sa partenaire intime l'a été avec une arme à feu. La proportion de meurtres par arme à feu est même encore plus élevée pour les femmes tuées par des auteurs autres que leur partenaire intime (25 %). Sur la base des preuves recueillies, la recherche a aussi permis de déterminer si une agression sexuelle avait été commise. Ces informations proviennent à la fois du rapport d'autopsie (blessures liées aux violences sexuelles, état des vêtements et des entretiens avec la police). L'étude de 2017 constate que 8,1 % des féminicides étaient des « féminicides sexuels », sachant que les preuves d'agression sexuelle étaient plus fréquentes parmi les féminicides commis par des auteurs autres que les partenaires intimes que parmi ceux commis par les partenaires intimes (13,5 % contre 3,2 %).

Difficultés et enseignements tirés

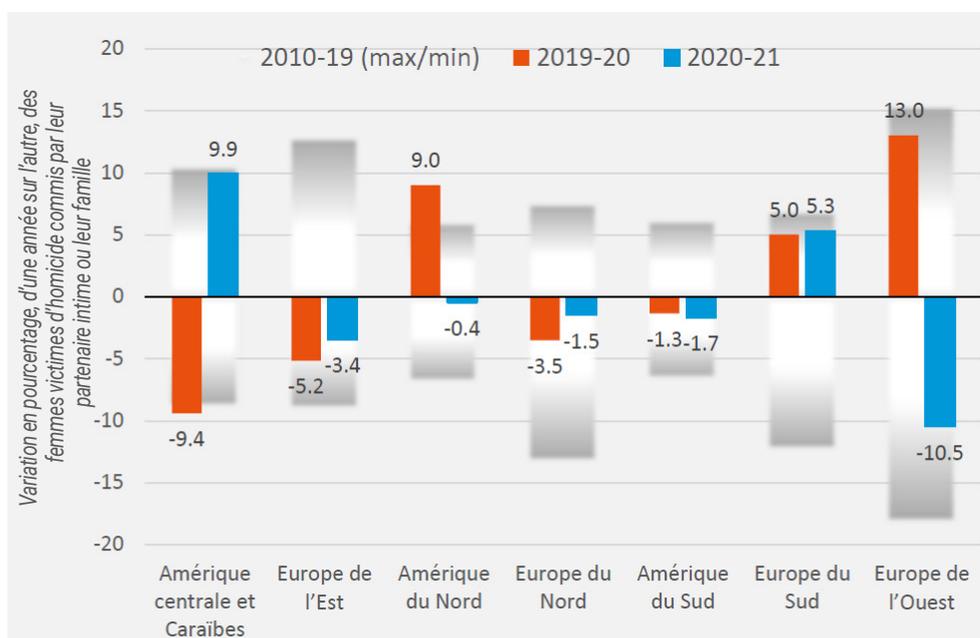
- La méthodologie de collecte des données auprès de l'institut médico-légal et de la police a permis de recueillir des données sur la plupart des variables définies dans le Cadre statistique pour la mesure des féminicides. Des données ont été recueillies sur les expériences antérieures de violence entre partenaires intimes, l'usage de la force/les mutilations corporelles, le lieu où le corps a été retrouvé, les liens avec des crimes haineux, les preuves de violence sexuelle et si la victime travaillait dans l'industrie du sexe. Actuellement, la police sud-africaine ne dispose pas facilement d'informations sur la privation illégale de liberté et les formes d'exploitation illégale. Tout ce qui précède dépend de la qualité de l'enquête de police, laquelle peut varier selon les districts.
- Les partenariats avec les services de médecine légale et de police ont été essentiels pour appliquer la méthodologie de l'étude.
- Le fait d'établir un lien entre les données médico-légales et une enquête de police repose sur des numéros d'identification communs et peut s'avérer difficile dans les districts de police dont les systèmes de documentation sont plus basiques.
- Il est préférable de collecter les données environ deux ans après les meurtres en vue de s'assurer que la plupart des enquêtes de police sont terminées et que des informations sur l'issue des affaires sont disponibles.

Contribution fournie par Naeemah Abrahams et Rachel Jewkes (Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud)

L'ANNÉE 2020 A-T-ELLE ÉTÉ PARTICULIÈREMENT MEURTRIÈRE ?

La disponibilité limitée de données pertinentes en dehors de l'Europe et des Amériques signifie qu'une évaluation mondiale de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les meurtres liés au genre dans la sphère privée reste difficile. Les données annuelles sur les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille en Europe et dans les Amériques, où les tendances peuvent être estimées, suggèrent que le début de la pandémie de Covid-19 a eu des impacts hétérogènes. Seules certaines sous-régions (Amérique du Nord, Europe du Sud et Europe de l'Ouest) ont connu une augmentation notable des meurtres en 2020) (Figure 6).

FIGURE 6 Variation annuelle en pourcentage des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille dans certaines sous-régions (2010-2021)



Source : estimations de l'ONU DC d'après leur base de données sur les homicides.

Note : les barres grises représentent la variation maximale/minimale en pourcentage, d'une année sur l'autre, du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime/leur famille enregistrées dans chaque région au cours de la période 2010-2019. Les changements en 2019-2020 et 2020-2021, qui se situent en dehors de cette fourchette, peuvent être considérés comme inhabituels compte tenu des variations précédentes enregistrées depuis 2010.

En vue d'évaluer l'aspect inhabituel des changements en 2020 dans le nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime/leur famille, il est utile de les comparer aux précédents en glissement annuel au cours de la dernière décennie. La Figure 6 montre comment les changements en glissement annuel du nombre de ces meurtres enregistrés en 2020 (ainsi qu'en 2021) se comparent aux précédents sur la même base, enregistrés depuis 2010. Cette comparaison suggère que les augmentations des meurtres enregistrées en Europe de l'Ouest (+13 %) et en Europe du Sud (+5 %) en 2020 sont relativement importantes. Toutefois, elles ne sont pas exceptionnelles si l'on considère les précédentes variations annuelles (positives et négatives) enregistrées dans ces sous-régions depuis 2010. Cependant, l'augmentation des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime/leur famille, enregistrée en Amérique du Nord en 2020 (+9 %), semble avoir été exceptionnelle, aucun changement annuel aussi radical (à la fois positif et négatif) n'ayant été enregistré depuis 2010.³⁷ L'ensemble de ces éléments indique qu'en Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en Europe de l'Ouest et du Sud, l'année

³⁷ Les pays concernés par les augmentations en 2020 du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime/leur famille au niveau sous-régional sont l'Allemagne en Europe de l'Ouest, les États-Unis en Amérique du Nord, ainsi que l'Italie et l'Espagne (et dans une moindre mesure le Portugal) en Europe du Sud.

2020 a été particulièrement meurtrière en termes de meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère privée. La hausse des meurtres de ce type peut indiquer un impact néfaste des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19 sur la violence meurtrière dans la sphère privée dans ces sous-régions, même si d'autres facteurs contributifs ne peuvent être exclus.³⁸

La Figure 6 montre aussi que l'Europe du Nord (-3,5 %) et l'Amérique du Sud (-1,3 %) ont enregistré des variations négligeables dans les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille entre 2019 et la fin de 2020. L'Europe de l'Est (-5,2 %) et l'Amérique centrale et les Caraïbes (-9,4 %), quant à elles, ont enregistré des baisses en 2020, ce qui signifie que le début de la pandémie de Covid-19 a eu des impacts hétérogènes sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère privée. Si la baisse de 2020 en Europe de l'Est n'est pas inhabituelle comparée aux variations annuelles précédentes de la dernière décennie, celle enregistrée en Amérique centrale et dans les Caraïbes semble avoir été particulièrement prononcée (Figure 6). Toutefois, il est important de noter que cette diminution peut provenir des retards dans l'enregistrement des homicides au cours de la première année de la pandémie de Covid-19, plutôt que d'une baisse réelle du nombre de meurtres de femmes et de filles liés au genre cette année-là. Par exemple, en Amérique centrale, le Guatemala et le Salvador, deux pays aux taux d'homicides comparativement élevés, ont tous deux enregistré un nombre relativement faible de « féminicides » en 2020, suivi d'une augmentation en 2021, ce qui peut correspondre à des retards d'enregistrement dus au Covid-19 (Figure 13). Les soumissions des organisations de femmes et d'autres acteurs de la société civile de l'Initiative de surveillance des féminicides des Nations Unies soutiennent cette hypothèse.³⁹ Lesdites soumissions indiquent que l'enregistrement des cas de « féminicide » par les autorités a pu prendre du retard dans plusieurs pays au cours de la première année de la pandémie de Covid-19.

38 Aux États-Unis, l'augmentation du nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille en 2020 s'inscrit dans le contexte d'une augmentation globale importante des homicides d'hommes et de femmes (à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère privée). La flambée des homicides en 2020 peut s'expliquer de différentes manières, notamment les mesures de confinement liées au Covid-19, les changements dans les relations entre la police et la communauté et les ventes record d'armes à feu. Toutefois, les preuves de l'impact respectif de ces facteurs sur les meurtres liés au genre dans la sphère privée sont encore limitées. Voir le Johns Hopkins Center for Gun Violence Solutions. (2022). « A Year in Review : 2020 Gun Deaths in the U.S. » Disponible sur : <https://publichealth.jhu.edu/gun-violence-solutions>; CDC/National Center for Health Statistics. (2021). « The Record Increase in Homicide During 2020 ». <https://www.cdc.gov/nchs/pressroom/podcasts/2021/20211008/20211008.htm>

39 Les soumissions de 2021 sont disponibles ici : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2021/femicide-watch-initiative-2021>

ENCADRÉ : UN APERÇU DES FÉMINICIDES ET DES TENTATIVES DE FÉMINICIDES EN GÉORGIE

La surveillance des féminicides⁴⁰ en Géorgie est un mécanisme de surveillance visant à prévenir les meurtres de femmes et de filles liés au genre, créé en 2016⁴¹ par le Bureau du défenseur public (médiateur) avec le soutien d'ONU Femmes. La mise en place de ce mécanisme fait suite à l'appel lancé par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles en faveur de la mise en place de la surveillance des féminicides dans chaque pays, et ce, en vue de fournir une analyse détaillée des cas nationaux et de définir les bonnes pratiques en matière de prévention.

Une méthodologie spéciale de suivi des cas de féminicides et de tentatives de féminicides a été élaborée au sein du Bureau du défenseur public, laquelle s'inspire des lignes directrices du Protocole type de l'Amérique Latine.⁴² Dans le cadre des travaux entrepris par le Bureau du défenseur public, le meurtre d'une femme est considéré comme lié au genre lorsque « le meurtre lui-même, son motif ou son contexte est liée à la violence fondée sur le genre, à la discrimination, à la subordination des femmes, laquelle se manifeste par le sentiment des hommes d'avoir des droits sur les femmes ou d'être supérieurs à elles, par le sentiment de propriété envers les femmes et le désir de les contrôler, ou par d'autres raisons liées au genre de la femme, ainsi que par l'incitation au suicide pour les raisons susmentionnées ».⁴³

Dans les dernières données publiées par la surveillance des féminicides en Géorgie, les quatre motifs suivants sont vus comme essentiels pour définir la nature d'un meurtre lié au genre⁴⁴:

- avoir une attitude discriminatoire ou sexiste à l'égard des victimes ;
- avoir un sentiment de propriété à l'égard des victimes ;
- avoir le contrôle du comportement de la victime ;
- demander à la victime d'adhérer à des rôles de genre stéréotypés.

Les données ont été collectées auprès de différents types de tribunaux (tribunaux de première instance, Cour d'appel et Cour suprême) en trois étapes. Au total, 24 cas de féminicides et de tentatives de féminicides survenus en 2020 ont été analysés. Dans la moitié des dix cas de féminicides identifiés, les auteurs sont les maris actuels ou précédents. Les auteurs sont d'autres membres de la famille dans deux autres cas. Dans plus de la moitié des quatorze cas de tentatives de féminicide, les maris et partenaires actuels ou anciens sont les auteurs. Une arme à feu a été utilisée dans deux des cas de féminicides susmentionnés, et dans trois autres cas, un couteau a été le mécanisme de mise à mort. D'autres mécanismes de mise à mort impliquent des objets contondants et une hache. Un couteau a également été utilisé dans la moitié des cas de tentative de féminicide. Si la majorité des féminicides ont été commis au domicile, la plus grande partie des tentatives de féminicide se sont produits dans des espaces publics. La peine la plus sévère de vingt ans de prison a été prononcée dans les 10 cas de féminicides, la peine la plus faible étant de 12 ans de prison. La peine la plus sévère de 18 ans de prison a été prononcée pour une tentative de féminicide, la peine la plus faible étant de deux ans d'emprisonnement. Dans 16 des 24 cas de féminicides et de tentatives de féminicides, l'auteur était sous l'emprise de l'alcool au moment du crime.

(ONUDC avec ONU Femmes)

40 Les données et les informations connexes présentées dans cet encadré proviennent du rapport suivant : ONU Femmes (2021). Public Defender of Georgia, *Femicide Monitoring Report 2020*.

41 Même si le mécanisme de la surveillance des féminicides a été créé en 2016, il a été décidé d'analyser les cas à partir de 2014, compte-tenu du nombre élevé de féminicides cette année-là. Cette option permettra également de suivre les tendances au fil des ans en utilisant la même méthodologie.

42 HCDH, ONU Femmes (2015). *American Model Protocol for the investigation of gender-related killings of women (femicide/feminicide)*.

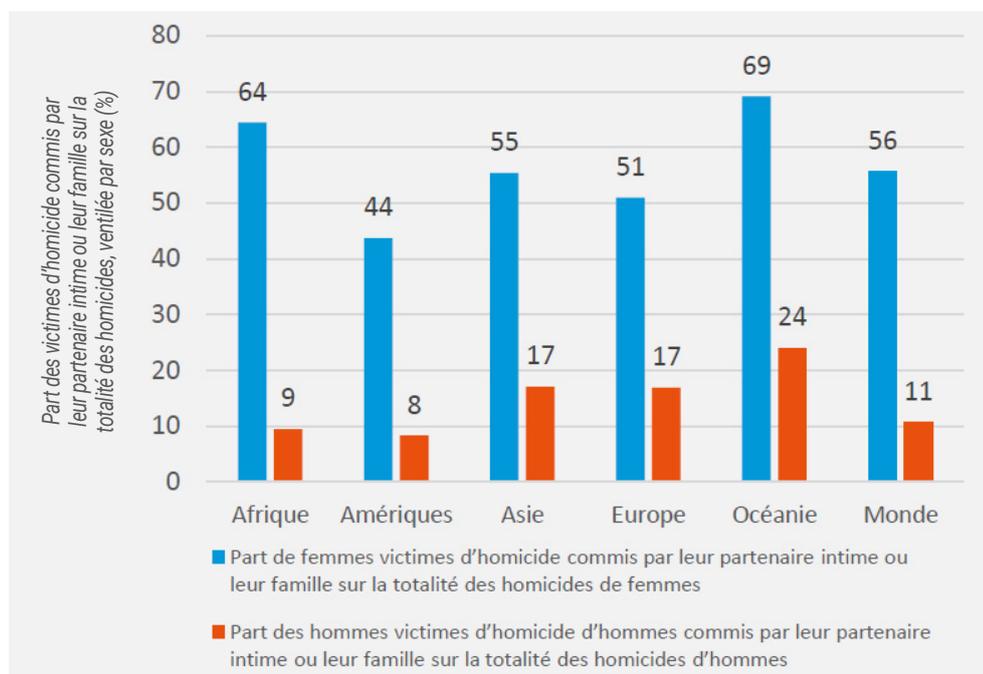
43 ONU Femmes (2021). Public Defender of Georgia. *Femicide Monitoring Report 2020*.

44 Des informations détaillées sur la méthodologie sont disponibles dans la publication suivante : ONU Femmes (2018). Public Defender of Georgia. *Report on Femicide Monitoring, « Analysis of Criminal Cases Committed in 2016 »*.

LES HOMICIDES DANS LA SPHÈRE PRIVÉE ONT UN IMPACT DISPROPORTIONNÉ SUR LES FEMMES

En 2021, l'écrasante majorité des homicides dans le monde ont été commis contre des hommes et des garçons (81 %), tandis que les femmes et les filles représentaient une part beaucoup plus faible parmi les victimes d'homicide (19 %). Cependant, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la violence homicide dans la sphère privée (perpétrée par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille), tandis que les hommes et les garçons le sont dans la sphère publique.

FIGURE 7 Part des femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille sur la totalité des homicides de femmes et d'hommes, par région (2021)



Source : estimations de l'ONU/DC d'après leur base de données sur les homicides.

Sur l'ensemble des victimes féminines d'homicide en 2021, environ 56 % ont été tuées par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille, ce qui indique clairement que leur foyer est le lieu le plus dangereux pour les femmes et les filles. Au contraire, les hommes et les garçons risquent surtout d'être tués par une personne extérieure à leur famille. Sur l'ensemble des hommes victimes d'homicide en 2021, seuls 11% environ ont été tués par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille.

Il existe certaines différences régionales en ce qui concerne la violence homicide féminine et masculine dans la sphère privée. La Figure 7 indique que dans les régions où les niveaux d'homicides volontaires (à l'intérieur et à l'extérieur du foyer) sont plus faibles, comme l'Europe et l'Asie, la part des homicides masculins liés à la violence au foyer est plus importante (17%) que dans les régions affichant des niveaux de violence homicide très élevés, comme l'Afrique et les Amériques, où les parts respectives tombent en dessous de 10%.

CARTOGRAPHIE DES FÉMICIDES/FÉMINICIDES EN AMÉRIQUE LATINE (MUNDOSUR)

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, MundoSur⁴⁵ a formé un partenariat avec les organisations qui composent le Réseau latino-américain contre la violence basée sur le genre (RLCVG)⁴⁶. Ce réseau donne une plus grande visibilité et une meilleure prise de conscience des manques en matière de données sur le fémicide/féminicide⁴⁷ en analysant les statistiques officielles recueillies par la Commission économique pour l'Observatoire de l'égalité de genre en Amérique latine et dans les Caraïbes⁴⁸, et en les comparant aux données recueillies par les organisations de la société civile de défense des droits des femmes dans 12 pays de la région (Argentine, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou, Porto Rico, Uruguay et Venezuela).

Lorsque des divergences sont détectées entre les données officielles et les données collectées par le Réseau latino-américain contre la violence basée sur le genre, une notification officielle est envoyée aux autorités nationales. Dans certains cas où les États n'ont pas respecté leurs obligations au titre de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes (article 8 de la Convention de Belém do Pará), des demandes officielles ont été envoyées au Comité d'experts du mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará.

En 2020, une analyse comparative, réalisée par MundoSur, des données officielles sur les féminicides par rapport aux données recueillies par les organisations appartenant au Réseau latino-américain contre la violence basée sur le genre a révélé que pour 100 féminicides enregistrés par le Réseau, seuls 35 étaient signalés par les autorités nationales.⁴⁹ Ce sous-enregistrement peut s'expliquer par des différences dans les méthodes et les délais de collecte des données, des définitions incohérentes du féminicide ou des différentes variables prises en compte, l'absence de protocoles et de mécanismes standardisés de collecte des données et la compréhension limitée de la violence de genre par les personnes responsables de la collecte.⁵⁰

Une autre préoccupation identifiée par MundoSur est le manque de données intersectionnelles sur la victime. Ces données sont essentielles pour comprendre les multiples vulnérabilités et formes de discrimination qui se superposent et qui peuvent exposer certaines femmes et filles à un risque accru de féminicide. Sur les 12 pays couverts par MundoSur, seul un pays recueille des informations en vue de savoir si la victime souffre d'un handicap ou si elle est enceinte ; deux pays collectent des données sur l'identité ethnique de la victime et trois pays mentionnent si la victime est une migrante.⁵¹ L'absence de perspective intersectionnelle en matière de collecte de données sur les féminicides dans la région constitue un obstacle à l'élaboration de politiques publiques et de stratégies de prévention efficaces et fondées sur des preuves.

45 <https://mundosur.org/mlf/>

46 MuMaLá (Argentine), Corporación Miles (Chili), Asociación Latinoamericana para el Desarrollo Alternativo (Équateur), CATRACHAS (Honduras), Monitor de Femicidios UTOPIX (Venezuela), Manuela Ramos (Pérou), Observatorio de Femicidios (Panama), Observatorio de Equidad de Género (Porto Rico).

47 MundoSur et les organisations qui composent le Réseau latino-américain contre la violence de genre ont convenu d'utiliser la définition suivante : le féminicide/féminicide est défini comme « la mort violente de femmes ayant pour cause principale les relations de pouvoir asymétriques fondées sur le genre au sein de la famille, de l'unité domestique ou de toute autre relation interpersonnelle, dans la communauté, par toute personne, ou qu'elles soient perpétrées ou tolérées par l'État et ses agents, par action ou par omission. L'élément qui caractérise le féminicide/féminicide et qui le différencie de l'homicide d'une femme est que ce dernier est commis pour des raisons de genre ».

48 L'Observatoire de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur l'égalité de genre dans ces régions demande aux autorités du mécanisme national de promotion de la femme de fournir chaque année des données sur le nombre absolu de décès de femmes de plus de 15 ans tuées en raison de leur genre. La définition respecte les critères juridiques établis par les lois nationales de chacun des pays pour le fémicide, le féminicide ou l'homicide aggravé liés au genre.

49 MundoSur (2022). « Féminicidios en pandemia en América Latina », <https://mundosur.org/informes/>

50 Ibid.

51 MundoSur. (2022). « Femi(ni)cidios bajo la lupa en América Latina y el Caribe: Desafíos para un análisis interseccional ».

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

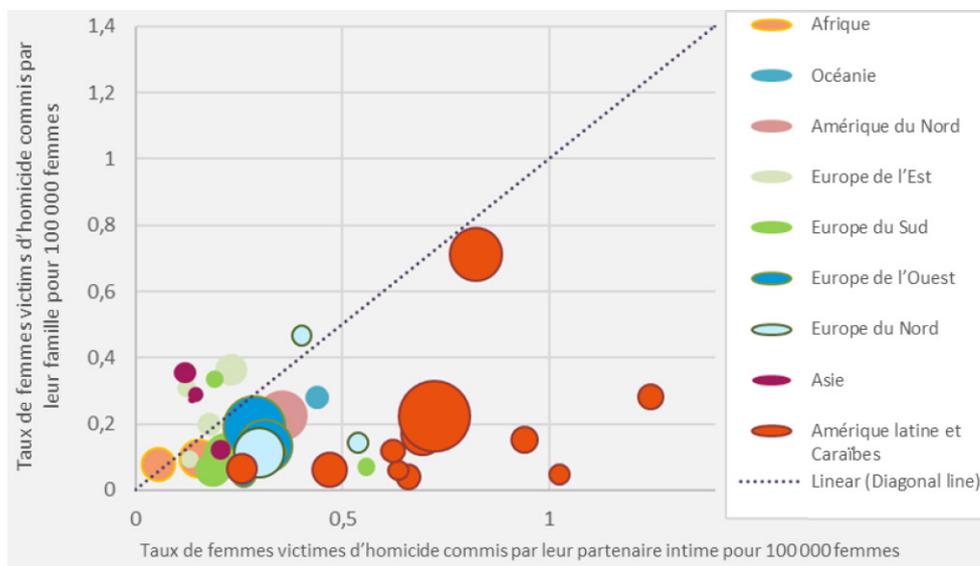
- La coopération Sud-Sud et l'échange de bonnes pratiques entre les organisations de la société civile au niveau régional constituent une stratégie utile en matière de plaidoyer et de sensibilisation.
- Compte tenu des limites de la collecte de données officielles, le renforcement des capacités techniques des organisations de la société civile pour collecter et surveiller les données sur les féminicides, avec une approche intersectionnelle incluant des variables supplémentaires, peut compléter les efforts et contribuer à garantir que les femmes et les filles marginalisées ne sont pas laissées pour compte.
- Pour trouver des solutions concrètes, à long terme, durables et efficaces, la coordination entre les différentes parties prenantes est essentielle. Les gouvernements et la société civile doivent travailler ensemble pour partager les informations et élaborer conjointement des politiques intégrées fondées sur les droits de l'homme, et ce, pour lutter contre l'inégalité des sexes, la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles.

Contribution fournie par Eugenia D'Angelo, Maria Paula Spagnoletti et Bricia Trejo (MundoSur)

ANALYSE DES HOMICIDES COMMIS PAR LES PARTENAIRES INTIMES OU DES MEMBRES DE LA FAMILLE

Les partenaires intimes actuels et anciens sont de loin les auteurs les plus probables de violences mortelles à l'encontre des femmes et des filles. Sur la base des données disponibles fournies par 75 pays et territoires de toutes les régions du monde,⁵² les homicides de femmes perpétrés par des partenaires intimes actuels ou anciens représentent en moyenne 65 % de tous les meurtres de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille.⁵³ Les femmes et les filles supportent également la charge écrasante de tous les meurtres perpétrés par des partenaires intimes, représentant en moyenne environ 71 % des victimes d'homicide de ce type dans les 75 pays.⁵⁴

FIGURE 8 Relation entre les taux de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille dans 35 pays, dernière année disponible entre 2015-2021



Source : ensemble de données sur les homicides de l'ONUUDC.

Note : les taux de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille sont basés sur les données de 35 pays, en utilisant la dernière année disponible de la période 2015-2021. La taille du cercle représente le nombre total de victimes d'homicide lié aux partenaires intimes ou à la famille dans chaque pays.

La distinction entre les homicides de femmes commis par des partenaires intimes et ceux commis par d'autres membres de la famille (y compris les pères, les mères, les oncles et les frères) révèle d'importants points communs ainsi que des différences entre les régions et les pays (Figure 8). En moyenne, les pays qui enregistrent des taux plus élevés d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime ont tendance à comptabiliser également des taux plus élevés d'homicides de femmes commis par leur famille.⁵⁵ Toutefois, les taux d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime présentent une variabilité beaucoup plus grande entre les pays de diverses régions du monde que ceux commis par des membres de la famille (Figure 8). En particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes (11 pays), les femmes et les filles sont beaucoup plus susceptibles d'être tuées par leur

52 Des données sur les homicides de femmes perpétrés exclusivement par des partenaires intimes sont disponibles dans 75 pays de l'ensemble des régions pour au moins une année de la période 2015-2021.

53 Moyenne pondérée par le nombre de meurtres de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille dans chacun des 75 pays.

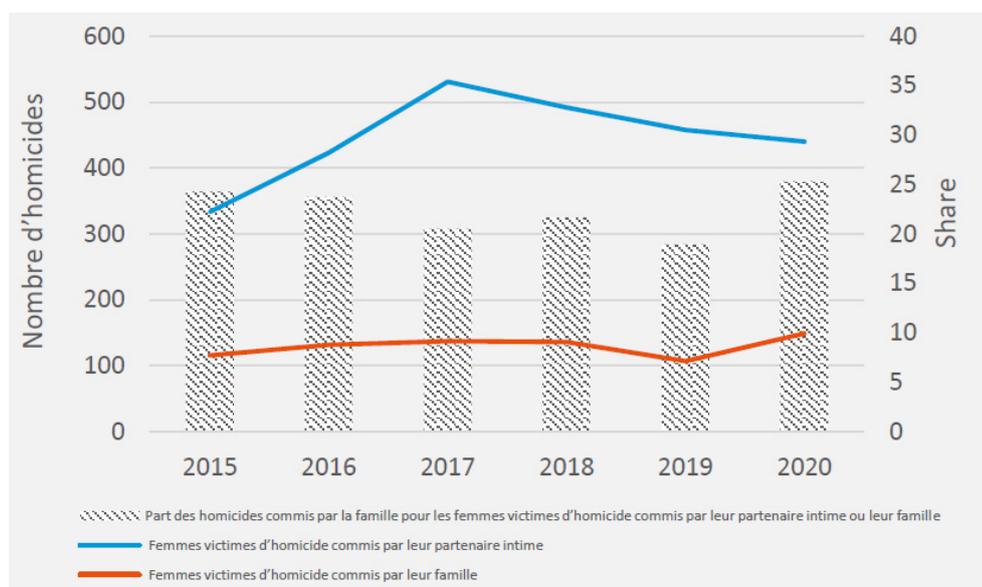
54 Moyenne pondérée par le nombre de meurtres commis par les partenaires intimes (victimes masculines et féminines) dans chacun des 75 pays.

55 Il existe une corrélation positive et statistiquement significative ($r = 0,33$, $p < 0,01$) entre le taux d'homicides de femmes commis par des partenaires intimes et le taux d'homicides de femmes commis par la famille dans un échantillon de 35 pays disposant de données ventilées suffisantes sur la période 2015-2021.

partenaire intime que par un autre membre de la famille (tous les points de données pour la région se situent sous la ligne diagonale de Figure 8). Les pays d'autres régions du monde ont tendance à enregistrer des taux plus égaux d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime et de ceux commis par la famille (les points de données étant situés plus près de la ligne diagonale de Figure 8). Les exceptions notables sont plusieurs pays d'Asie et d'Europe de l'Est pour lesquels des données sont disponibles et où les taux d'homicides féminins commis par la famille dépassent ceux commis par les partenaires intimes (les points de données étant situés au-dessus de la ligne diagonale de Figure 8). Ces résultats suggèrent que, selon la région ou le pays, les interventions visant à réduire les meurtres de femmes et de filles liés au genre doivent cibler différents types d'auteurs.

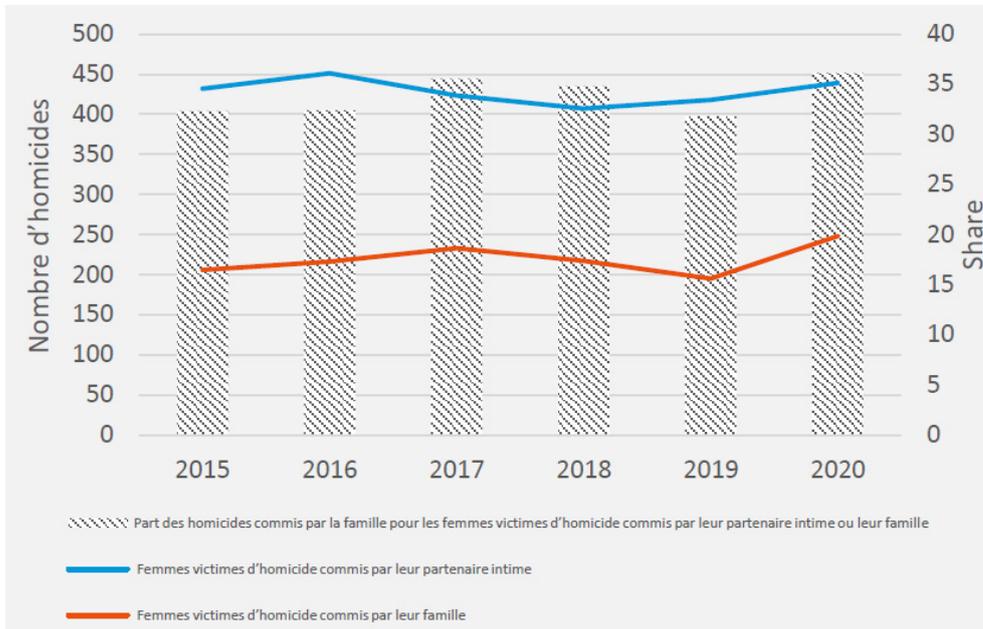
La part relative des homicides de femmes commis par des partenaires intimes et des membres de la famille semble être largement stable dans le temps dans les sous-régions produisant des données suffisantes sur les tendances. Toutefois, toutes les sous-régions incluses dans l'analyse ont enregistré une augmentation du nombre (et de la part) des homicides de femmes commis par d'autres membres de la famille entre 2019 et la fin de 2020. Il est intéressant de noter que l'augmentation des homicides de femmes commis par la famille au début de la pandémie de Covid-19 est plus importante que les variations annuelles habituelles auxquelles on peut s'attendre (cf. Figure 9 - Figure 11). Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes (10 pays), la part des homicides de femmes commis par la famille est passée de 19 % à 25 % entre 2019 et 2020 (Figure 9). De la même manière, en Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud (13 pays), la part des homicides de femmes commis par la famille a augmenté de 32 % à 36 % entre 2019 et 2020 (Figure 10). En Amérique du Nord (2 pays), on observe la même tendance : la part des homicides de femmes commis par la famille est passée de 34 % à 36 % entre 2019 et 2020 (Figure 11). Dans l'ensemble, ces tendances suggèrent que l'augmentation des meurtres de femmes dans la sphère privée, enregistrée dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique au début de la pandémie de Covid-19, pourrait être attribuable à une augmentation disproportionnée du nombre de meurtres perpétrés par des membres de la famille, partenaires non intimes, entre 2019 et fin 2020.

FIGURE 9 Tendances relatives aux homicides de femmes commis par des partenaires intimes et des membres de la famille en Amérique latine et dans les Caraïbes (10 pays, 2015-2020)



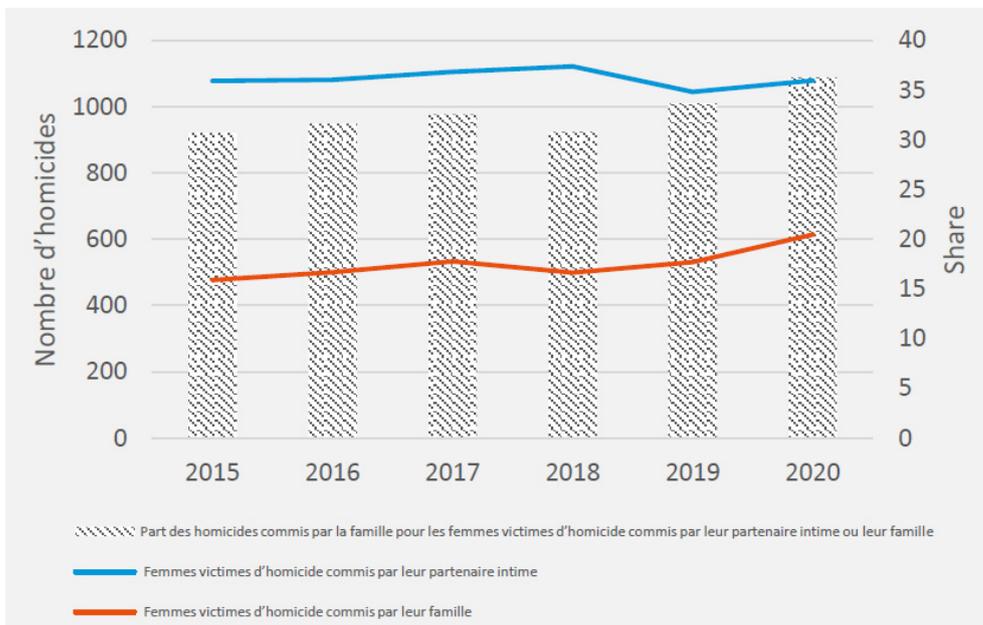
Source : ensemble de données sur les homicides de l'ONU/DC.

FIGURE 10 Tendances relatives aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime et leur famille en Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud (13 pays, 2015-2020)



Source : ensemble de données sur les homicides de l'ONUUDC.

FIGURE 11 Tendances relatives aux femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime et leur famille en Amérique du Nord (2 pays, 2015-2020)



Source : ensemble de données sur les homicides de l'ONUUDC.

ENCADRÉ : PARTENARIAT DU PACIFIQUE POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET LES FILLES

Les Fidji sont un pays cible du Partenariat du Pacifique pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles (Partenariat du Pacifique)⁵⁶. Ce partenariat rassemble des gouvernements, des organisations de la société civile, des communautés de mouvements de défense des droits des femmes et d'autres partenaires pour promouvoir l'égalité des genres, prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et améliorer l'accès à des services de réponse de qualité pour les survivantes. Le Partenariat du Pacifique est financé principalement par l'Union européenne et les gouvernements australien et néo-zélandais. Il est dirigé par la Communauté du Pacifique, ONU Femmes et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

Aux Fidji, 64 % des femmes (près de deux sur trois) âgées de 18 à 49 ans, ayant déjà eu une relation intime, ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur mari ou de leur partenaire intime au cours de leur vie⁵⁷, soit près du double de la moyenne mondiale.

Le Partenariat du Pacifique a trois priorités aux Fidji :

- 1. transformer les normes sociales néfastes pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles** en réalisant un travail de prévention et des interventions exhaustifs fondés sur des données probantes, lesquels s'attaquent aux normes sociales, aux attitudes et aux comportements néfastes perpétuant la violence à l'égard des femmes et des filles et qui impliquent tous les membres de la communauté et tous les niveaux de la société dans de multiples contextes tels que la religion et le sport, entre autres ;
- 2. améliorer l'accès à des services essentiels de qualité pour les survivantes de la violence fondée sur le genre** en renforçant la qualité et l'accès aux services essentiels pour les survivantes, conformément aux normes internationales, régionales et nationales ;
- 3. faire progresser les engagements du gouvernement de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles** en élaborant et en mettant en œuvre un plan d'action national de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles (NAP Fidji 2023-2027), lequel fait des Fidji le premier pays insulaire du Pacifique, et l'un des deux seuls pays au monde avec l'Australie, à élaborer un plan gouvernemental et communautaire global, fondé sur des preuves, mesurable et inclusif, en mettant l'accent sur l'arrêt de la violence avant qu'elle ne se produise.

Principaux résultats⁵⁸

Les communautés religieuses de Fidji

Depuis 2018, l'organisation confessionnelle House of Sarah, en partenariat avec ONU Femmes, a adapté et personnalisé le modèle de prévention de la violence fondée sur le genre SASA ! (Start, Awareness, Support, Action) La foi se met au service de la prévention de la violence à l'égard des femmes et du VIH dans le respect des contours uniques de la société fidjienne en se concentrant sur trois paroisses anglicanes à Newtown (Nasinu), Matata (Lami) et Wailoku (Suva). Les données de suivi et d'évaluation montrent une augmentation significative des attitudes positives et des comportements en matière d'égalité des genres. Les communautés participantes ont montré des changements positifs dans les comportements et les attitudes à l'égard du pouvoir des hommes sur les femmes et une meilleure compréhension de l'inégalité des genres comme cause profonde de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les chefs religieux préviennent

56 ONU Femmes (2022). « Pacific Partnership to end violence against women and girls », synthèse des Fidji, <https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/1-Fiji-Country-Summary-FINAL-21.06.22.pdf>

57 Fiji prevalence survey 2011 - FWCC, « Somebody's Life, Everyone's Business ».

58 Snapshot : « Pacific partnership programme in Fiji (2018- 2022) », <https://asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/2022-06/Key-Results-Summary-PacPartnership%20Fiji-June2022-FINAL.pdf>

également cette violence fondée sur le genre et y répondent en prêchant l'inclusion et les valeurs associées à l'église et dans les réunions de village et de la communauté.

Prévenir la violence par le sport

Avec Oceania Rugby, le Partenariat du Pacifique a conçu et mis en œuvre le programme "Get into Rugby PLUS", qui utilise le sport comme un outil de promotion des normes, des attitudes et des comportements positifs et équitables pour les femmes. En 2021, 540 joueurs, 19 écoles et 32 entraîneurs ont participé au programme. Il y a eu une augmentation de 42 % des garçons d'âge scolaire participant au programme encourageant les filles à jouer au rugby (44 % au départ à 86 % à l'arrivée), ce qui reflète certains des changements positifs en faveur de la participation des femmes et des filles à pratiquer le rugby.

Les femmes et les filles, en particulier en milieu rural, ont un meilleur accès à des services essentiels de qualité pour se remettre de la violence

Le Partenariat du Pacifique a consolidé les mécanismes de coordination nationaux et les protocoles de prestation de services, localisé les corridors de service et mis en place des normes minimales pour les refuges et autres services destinés aux victimes de violences sexistes. Pour ce faire, il a renforcé l'accès aux services pour les survivantes, notamment au moyen de modèles innovants visant à faciliter l'accès des femmes et des filles dans les endroits éloignés et difficiles à atteindre et en facilitant la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Grâce à la mise en œuvre et au déploiement du Protocole national de prestations de services pour répondre aux cas de violence fondée sur le genre des Fidji, plus de 200 prestataires de services de première ligne, notamment les services de police, de santé et de justice, ont reçu une formation ciblée.

(ONU Femmes)

RÉPONSES POLITIQUES AUX MEURTRES DE FEMMES ET DE FILLES LIÉS AU GENRE

Malgré les efforts considérables déployés par les pays, les meurtres de femmes et de filles liés au genre demeurent à des niveaux inacceptables. Ces meurtres sont très souvent l'aboutissement d'épisodes répétés de violence fondée sur le genre⁵⁹ et peuvent être évités grâce à des interventions rapides et efficaces. Il faut intensifier les efforts dans différents domaines tels que la prévention, les réponses de la justice pénale et les systèmes nationaux de collecte de données en vue d'apporter une réponse globale destinée à prévenir et à éradiquer les meurtres de femmes et de filles liés au genre. Un large éventail de mesures a été mis en œuvre par les pays pour prévenir et combattre les meurtres liés au genre et les autres formes de violence de ce type à l'égard des femmes et des filles. Celles-ci sont à regrouper autour de cinq piliers clés qui sous-tendent une approche globale et multisectorielle :

Le recueil des données et des éléments de preuve

Une priorité urgente pour les décideurs politiques et les producteurs de données nationaux doit être de surmonter les limites actuelles de la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre. Ils doivent aussi veiller à renforcer les efforts en matière de collecte de manière à couvrir l'ensemble des meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère publique et privée. Ainsi, il serait possible de mesurer et de mieux comprendre

59 ONUDC. « Étude mondiale sur les homicides 2019 », livret sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre.

l'ampleur réelle de ce phénomène et de suivre les modèles et les tendances dans le temps. Des données supplémentaires allant au-delà de l'identification, telles que l'âge des auteurs et des victimes, y compris des informations sur le meurtre, doivent être collectées à des fins d'analyse, et ce, afin d'identifier toute défaillance dans les réponses et la protection et d'améliorer l'élaboration de mesures préventives, de renforcer le soutien et de garantir un meilleur accès à la justice.⁶⁰

Avec des données de meilleure qualité, les politiques seront plus efficaces et plus ciblées. Les conclusions présentées dans ce dossier, basées sur des données provenant de plusieurs pays d'Asie et d'Europe de l'Est, dont les taux d'homicides féminins commis par la famille dépassent ceux commis par les partenaires intimes, démontrent que les interventions visant les meurtres de femmes et de filles liés au genre doivent cibler différents types d'auteurs.

Alors que les données indiquent que les femmes sont plus exposées au risque d'être tuées dans la sphère privée que dans la sphère publique, il existe d'importants manques dans les données relatives aux meurtres de femmes et de filles liés au genre et perpétrés par un auteur extérieur à la famille. Cette situation implique que les systèmes nationaux de collecte de données peuvent sous-estimer et sous-compter les homicides de femmes et de filles devant être considérés comme des meurtres liés au genre.

Une étape principale dans les méthodologies de collecte de données sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre consiste à déterminer les éléments constituant la « motivation sexospécifique » d'un meurtre. Le Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre⁶¹, développé conjointement par l'ONUDC et ONU Femmes, est un outil qui aborde cette question. Aussi sa mise en œuvre est essentielle pour garantir que les systèmes nationaux de collecte de données existants dépassent les limites actuelles. La fourniture de conseils et le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés par les processus nationaux de collecte et de production de données, en vue de la mise en œuvre du cadre statistique, doivent être prioritaires et s'inscrire dans le contexte des efforts plus larges déployés par les États membres en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre et de meurtres de femmes et de filles liés au genre.

En outre, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ses causes et ses conséquences, a déjà demandé que des surveillances ou des observatoires des féminicides soient créés au niveau national afin de collecter et de publier chaque année des données sur les différentes formes de féminicide, par exemple, les féminicides commis par les partenaire intimes, les féminicides commis par la famille et autres féminicides, et d'analyser les tendances dans ce domaine sur la base de données quantitatives et d'autres sources.⁶²

Il est essentiel de garantir la disponibilité de données de qualité, complètes et ventilées sur toutes les formes de meurtres de femmes et de filles liés au genre, afin de mieux comprendre les tendances dans le temps, l'identité des victimes et des auteurs ainsi que les moteurs de ces crimes. Ces éléments peuvent contribuer à rendre les interventions, les politiques et les réponses des États membres plus efficaces.

Par exemple, suite à l'action féministe de #NiUnaMenos, l'Argentine a créé le registre national des féminicides⁶³ en 2015. De plus, les améliorations apportées à la méthodologie pour prendre en compte différentes formes de ce crime ont permis de fournir aux décideurs politiques une image plus précise de l'ampleur réelle du crime et de repérer les groupes vulnérables spécifiques. Depuis 2016, les efforts de collecte de données ont également pris

60 Une liste complète des variables analytiques se trouve dans le *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre* (également appelé « fémicides/féminicides »).

61 ONUDC et ONU Femmes (2021). *Cadre statistique pour la mesure des meurtres de femmes et de filles liés au genre* (également appelés « fémicides/féminicides »), Vienne.

62 « Initiative de surveillance des féminicides 2021 ». <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2021/femicide-watch-initiative-2021> et *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences A/71/398*.

63 <https://www.csjn.gov.ar/omrecopilacion/omfemicidio/homefemicidio.html>

en compte les meurtres de femmes et de filles liés au genre impliquant des femmes trans et des travestis⁶⁴, dont les expériences de violence ne sont pas rendues visibles par des indicateurs binaires ventilés par sexe.⁶⁵ Le plan d'action national argentin contre la violence fondée sur le genre (2020-2022)⁶⁶ comprend des mesures reconnaissant spécifiquement les personnes LGBTI+ et reflète un paradigme différent en termes de définition et de reconnaissance de la question de la violence fondée sur le genre, en s'appuyant sur la diversité des femmes et de leurs expériences dans ce domaine.

Il est important d'appréhender le problème des meurtres de femmes et de filles liés au genre dans le cadre d'une conceptualisation plus étendue, telle que décrite dans le cadre statistique, en vue de s'assurer qu'aucun groupe marginalisé n'est laissé pour compte lors de la collecte de données nationales. Par exemple, dans certains contextes, les meurtres de femmes et de filles liés au genre et à la criminalité organisée peuvent ne pas être classés comme tels, car les motivations et le modus operandi peuvent passer inaperçus en raison de la nature généralisée et répandue de la violence et des meurtres perpétrés.⁶⁷

Les États membres doivent donner la priorité à l'inclusion des différentes variables du cadre statistique dans leurs systèmes nationaux de collecte de données afin de renforcer la capacité des autorités de justice pénale à catégoriser les motivations liées au genre des homicides de femmes en s'appuyant sur des directives, des formations et du pilotage de projets.

Lois, politiques et protocoles

Les gouvernements, les institutions de justice pénale et d'autres parties prenantes ont mis en œuvre différentes mesures visant à prévenir et combattre les meurtres de femmes et de filles liés au genre, allant des réformes des cadres législatifs, politiques et institutionnels aux initiatives de sensibilisation et aux programmes éducatifs qui s'attaquent à l'inégalité entre les genres comme cause profonde de la violence fondée sur le genre.⁶⁸

Les approches juridiques adoptées par un certain nombre de pays prévoient des facteurs aggravants concernant la victime de l'homicide ou la relation entre l'auteur et la victime.⁶⁹ En outre, les approches juridiques en Amérique latine incluent la criminalisation de formes spécifiques de meurtres de femmes et de filles liés au genre sous le nom de "fémicides" ou "féminicides".⁷⁰ Même si pour les pays ayant intégré cette infraction dans leur code pénal, les éléments spécifiques varient considérablement d'un pays à l'autre et les dispositions légales incluent une série de circonstances factuelles associées à l'acte de tuer ou de causer la mort d'une femme.⁷¹

La loi type interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination des meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides), adoptée par le Comité d'experts du mécanisme de suivi de la mise en œuvre (MESECVI) de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme en décembre 2018, fournit un schéma directeur des normes les plus élevées possibles en matière de protection des femmes.⁷² Le protocole latino-américain type, élaboré par le HCDH et ONU Femmes, propose des lignes

64 Selon le plan d'action, les victimes suivantes sont prises en compte : toutes les victimes dont le sexe biologique est féminin et les personnes dont l'identité sexuelle a été assignée au sexe masculin à la naissance, lesquelles s'identifient comme des travestis ou des femmes, respectivement, seront considérées comme des travestis ou des femmes trans, et ce, qu'elles aient ou non accepté le changement d'enregistrement établi par la Loi sur l'identité de genre de l'Argentine (loi n° 26.743) et indépendamment des modifications éventuelles apportées à leur corps. *Plan Nacional de Acción contra las violencias por motivos de genero (2020-2022)*, Ministerio de Mujeres, Géneros y Diversidad, Argentina, p. 54.

65 *Ibid.*

66 *Ibid.*

67 Wright, M. (2011). *Necropolitics, narcopolitics and femicide: Gendered violence on the Mexico-US Border*, *Signs* (2011), Vol. 6, No. 3, pp. 707-731.

68 *Rapport du secrétaire général portant sur les mesures préventives pour lutter contre le meurtre sexiste de femmes et de filles*, A/70/93, par. 3.

69 *Criminalisation des meurtres de femmes et de filles liés au genre*, ONUDC/Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (CCPCJ)/EG.8/2014/CRP.3. Pour une analyse récente de la législation dans les 27 États membres de l'Union européenne, voir Walkey, C. et al. (2022). *The legislative frameworks for victims of gender-based violence (including children) in the 27 Member States* (Parlement européen 2022), pp. 18-22.

70 *Criminalisation des meurtres de femmes et de filles liés au genre*, ONUDC/CCPCJ/EG.8/2014/CRP.3, para. 3. Pour une analyse de la législation sur le féminicide, voir ONU Femmes (2018). *Analysis of femicide/feminicide legislation in Latin America and the Caribbean and a proposal for a model law*.

71 A/70/93, para. 18.

72 <https://www.oas.org/en/meseuvi/docs/LeyModeloFemicidio-EN.pdf>

directrices visant à conduire une enquête pénale efficace sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre, conformément aux normes internationales que les États se sont engagés à respecter. Le protocole type vise à améliorer la pratique des fonctionnaires travaillant pour le département de la justice, des experts médico-légaux et d'autres personnels spécialisés au cours de l'enquête et des poursuites. Sa mise en œuvre permettra de demander des comptes aux auteurs et d'offrir des réparations aux victimes indirectes restantes, telles que les enfants et les autres parents. Ledit protocole encourage également l'intégration d'une perspective de genre tout au long de l'enquête sur les meurtres de femmes et de filles liés au genre et propose des outils pratiques pour garantir les droits des victimes directes et indirectes, des survivantes et de leurs familles.⁷³

Réponses centrées sur les survivantes

Le renforcement de la réponse judiciaire, en particulier celle de la police, est essentiel et constitue l'un des aspects les plus difficiles lorsqu'il s'agit de répondre à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, en raison de la sensibilisation limitée, des attitudes discriminatoires et des préjugés sexistes néfastes inhérents aux institutions du secteur de la justice et de la police. Une expérience positive du premier contact et des réponses appropriées et efficaces, centrées sur les survivantes, de la part des forces de police et de la justice, sont fondamentales en vue de prévenir et d'éliminer la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles⁷⁴ et de s'assurer qu'elle ne dégénère pas en meurtres liés au genre. Une expérience positive du premier contact par les victimes lorsqu'elles signalent des violences fondées sur le genre peut non seulement les mettre en confiance et potentiellement sauver des vies, mais aussi encourager davantage de signalements et de révélations sur le long terme.

D'autres mesures mises en œuvre par les pays dans le cadre du système de justice pénale comprennent également la création d'unités spécialisées au sein de la police, du ministère public et des services judiciaires à des fins d'enquêtes sur les cas de violence domestique ou les crimes de haine.⁷⁵ Les évaluations des tribunaux spécialisés dans ce domaine ont montré que ceux-ci sont plus susceptibles de garantir des réponses centrées sur les survivantes et sensibles au genre tout au long de la procédure pénale que les tribunaux non spécialisés.⁷⁶

Le Paquet de services essentiels développé par ONU Femmes, le FNUAP, l'OMS, le PNUD et l'ONUSUDC fournit le cadre des composantes décisives des réponses multisectorielles coordonnées pour les femmes et les filles affectées par la violence fondée sur le genre.⁷⁷ Cet outil fournit un ensemble de lignes directrices aux décideurs politiques en vue de concevoir, mettre en œuvre et examiner les services destinés aux survivantes de la violence fondée sur le genre dans les secteurs de la santé, de la justice, de la police et des services sociaux. Ces services peuvent être mis en œuvre dans différents contextes afin de garantir la fourniture de services de qualité et coordonnés pour les femmes et les filles dans tous les domaines concernés.

Renforcement de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes

Les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle important dans la prévention de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, en plaidant et en obtenant des changements de normes et de politiques, en fournissant des services de soutien psychosocial et en demandant des comptes aux gouvernements. Il convient d'encourager les partenariats entre les organisations de défense des droits des femmes et les parties prenantes concernées, telles que les autorités nationales et les organismes des Nations Unies. Le rôle important des organisations de femmes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles a été reconnu par les Nations Unies. L'initiative « Spotlight », une initiative mondiale des Nations Unies financée par la Commission

73 <https://lac.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Americas/Documents/Publicaciones/LatinAmericanProtocolForInvestigationOfFemicide.pdf>

74 ONU Femmes et ONUDC. *Manuel sur les services de police sensibles au genre pour les femmes et les filles victimes de violences.*

75 ONUDC/CCPCJ/EG.8/2014/CRP.1.

76 ONUDC (2019). *Manuel sur les réponses policières efficaces à la violence envers les femmes.*

77 ONU Femmes, FNUAP, OMS, ONUDC (2015). *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence : lignes directrices sur les éléments de base et la qualité.*

européenne, vise à lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles en promouvant un changement transformateur et durable dans différents pays grâce à un engagement fort de la société civile, notamment des organisations communautaires de défense des droits de femmes, tout au long de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du programme.⁷⁸

Les expériences nationales illustrent la manière dont les progrès ont été accomplis grâce à des actions multisectorielles et coordonnées par les gouvernements et la société civile ainsi qu'à des efforts soutenus de plaidoyer et des campagnes médiatiques menées par les organisations féministes.⁷⁹ Comme le montrent les études de cas présentées dans ce dossier, les organisations de défense des droits des femmes ont joué un rôle central dans les efforts visant à renseigner et à surveiller les meurtres de femmes et de filles liés au genre et à attirer l'attention des gouvernements et de la communauté internationale sur ce crime.

Prévention

Il est possible de prévenir les meurtres de femmes et de filles liés au genre en évaluant les risques et en intervenant précocement, en veillant à ce que les femmes et les filles aient accès à un soutien et à une protection axés sur les survivantes ainsi qu'en sensibilisant les services de police et de justice concernés. Souvent, les institutions chargées d'empêcher la violence fondée sur le sexe de dégénérer en meurtre ne sont pas suffisamment sensibilisées pour évaluer qu'une victime se trouve dans une situation critique. Leurs membres peuvent aussi avoir des préjugés sexistes implicites ou explicites qui peuvent entraîner des attitudes de blâme et de jugement à l'égard des victimes, ou les amener à ne pas les croire et, en fin de compte, à les faire échouer dans leur mission de prévention.⁸⁰ Il est essentiel d'accomplir un travail soutenu de transformation des cultures institutionnelles visant à créer un environnement favorable à la prévention de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles.

Le cas de l'Afrique du Sud (voir l'encadré sur la recherche sur le féminicide en Afrique du Sud) suggère que les meurtres de femmes et de filles liés au genre peuvent être évités grâce à des lois et des politiques globales visant à prévenir la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, à une législation sur le contrôle des armes à feu et à l'action des organisations de défense des droits des femmes et des organisations communautaires.⁸¹ Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les causes de la hausse des meurtres de femmes et de filles liés au genre dans certains contextes ainsi que les facteurs favorables et les moyens de prévention dans les contextes où ils sont en diminution.

Les stratégies de prévention plus étendues visant à lutter contre la violence mortelle à l'égard des femmes et des filles font référence à l'adoption de plans d'action nationaux et de stratégies en faveur de l'égalité des genres⁸², lesquels se concentrent de manière holistique sur la question de la violence fondée sur le genre et de l'égalité des sexes ou sur des questions connexes spécifiques telles que la traite des personnes (par exemple au Zimbabwe⁸³) ou les femmes autochtones (par exemple au Canada⁸⁴).

Le système des Nations Unies a élaboré un cadre global de lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, *Respect Women*⁸⁵, après avoir étudié un large éventail de stratégies nationales de prévention. Selon cette approche, une mission de prévention réussie repose sur un engagement et un leadership politiques soutenus, sur la

78 Initiative « Spotlight » (2021). *Investir dans les organisations et les mouvements de la société civile, mener un changement transformateur et durable*.

79 Ellsberg, M. et al. (2022). *Pathways to change: Three decades of feminist research and activism to end violence against women in Nicaragua*, Global Public Health 2022 ; voir également le mouvement *Ni una Menos* en Argentine, qui a été initié par des organisations de femmes et a facilité la création du registre national des féminicides en 2015. *Datos estadísticos del poder judicial : Femicidios 2014*, Corte Suprema de la Justicia de la Nación, République d'Argentine 2015.

80 ONU Femmes et ONUDC (2021). *Manuel sur les services de police sensibles au genre : Pour les femmes et les filles victimes de violences*.

81 Abrahams, N. et al., *Decrease in Femicide in South Africa : Three National Studies Across 18 Years*, note de recherche, Conseil de la recherche médicale d'Afrique du Sud.

82 ONUDC/CCPCJ. *Mesures nationales prises pour prévenir, enquêter, poursuivre et punir les meurtres de femmes et de filles liés au genre*, EG.8/2014/CRP.1.

83 *Le plan d'action national de lutte contre la traite des personnes 2019-2021 du Zimbabwe*, https://www.unodc.org/documents/southernafrica/Publications/CriminalJusticeIntegrity/TraffickinginPersons/2019_to_2021_Final_NAPLAC_.pdf.

84 Gouvernement du Canada (2021). *Missing and murdered indigenous women, girls and 2SLGBTQIA+ people National Action Plan*, <https://mmiwg2splus-nationalactionplan.ca/components>.

85 ONU Femmes, OMS (2019). *Respect Women: Preventing violence against women*.

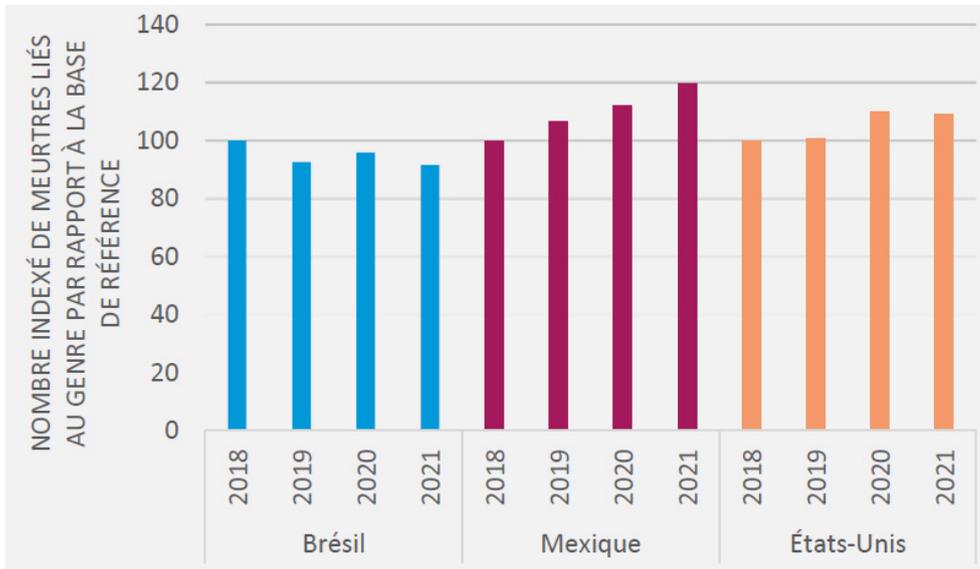
mise en œuvre de lois et de politiques favorisant l'égalité des genres, sur l'investissement dans les organisations de femmes et sur l'affectation de ressources suffisantes à la prévention. En outre, il faut aussi s'attaquer aux multiples formes de discrimination auxquelles les femmes sont confrontées. Une mise en œuvre réussie du cadre implique l'adoption d'au moins deux ou plus des sept stratégies, lesquelles ne doivent pas jouer le rôle de « silos ».

Ce cadre se compose de sept interventions interdépendantes dérivées du mot « respect » en anglais :

- **Renforcement des compétences relationnelles ;**
- **Autonomisation des femmes ;**
- **Garantie de services ;**
- **Réduction de la pauvreté ;**
- **Environnements sécurisés ;**
- **Prévention de la maltraitance à l'égard des enfants et des adolescents ;**
- **Transformation des attitudes, des croyances et des normes.**

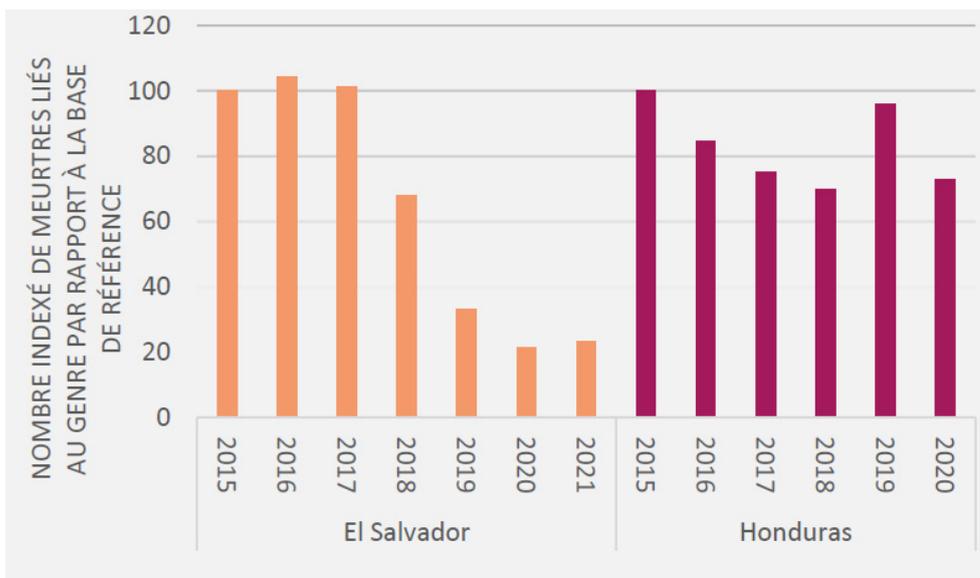
ANNEXE STATISTIQUE

FIGURE 12 Tendances nationales relatives aux meurtres de femmes et de filles liés au genre dans certains pays des Amériques (2018-2021).



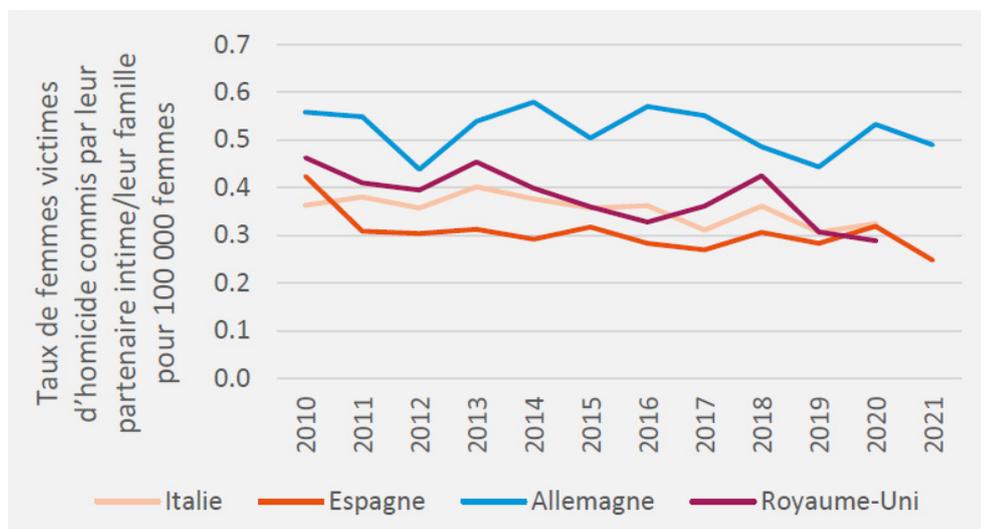
Note : les données disponibles pour les États-Unis concernent les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille et sont basées sur les données élargies sur les homicides du FBI (disponibles sur : <https://crime-data-explorer.fr.cloud.gov/pages/explorer/crime/shrs>). Les données disponibles pour le Brésil et le Mexique font référence au « féminicide », tel que défini dans les législations nationales respectives. Pour le Mexique, voir le Secretariado Ejecutivo del Sistema Nacional de Seguridad Pública, Gobierno de Mexico (<https://www.gob.mx/senssp/acciones-y-programas/datos-abiertos-de-incidencia-delictiva>). Pour le Brésil, voir le Fórum Brasileiro de Segurança Pública (disponible sur : <https://forumseguranca.org.br/wp-content/uploads/2022/06/anuario-2022.pdf?v=5>). Le choix de l'infraction pénale spécifique en vue de mener une enquête ou d'engager des poursuites, dans les cas où une femme est tuée intentionnellement, est soumis aux autorités compétentes, ce qui peut affecter la comparabilité et même l'exhaustivité des données pertinentes (voir ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2019).

FIGURE 13 Tendances nationales relatives aux meurtres de femmes et de filles liés au genre dans certains pays des Amériques (2015-2021)



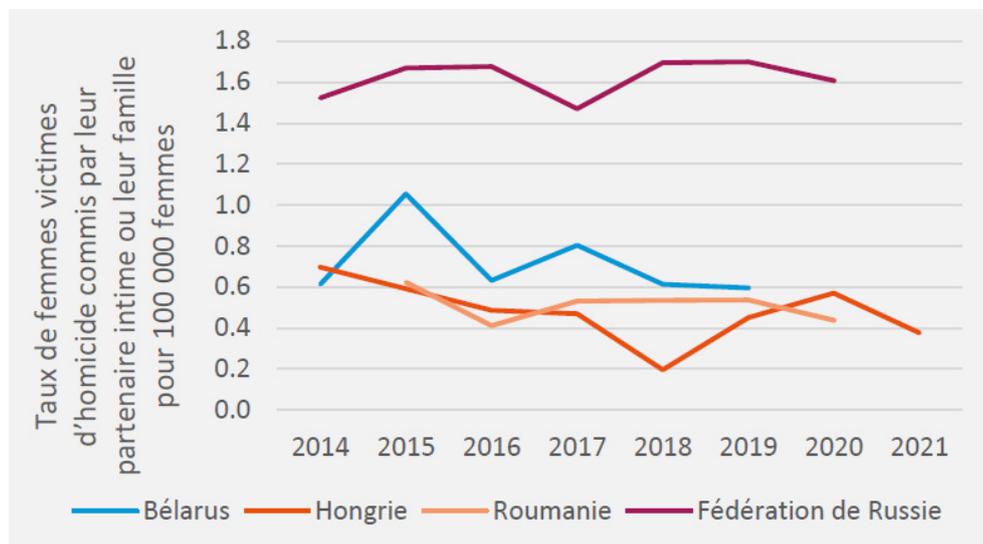
Note : les données disponibles pour le Salvador et le Honduras font référence au « féminicide » tel que défini dans les législations nationales respectives. Pour le Salvador, voir Ministerio de Justicia y Seguridad Pública (disponible sur : <https://www.seguridad.gob.sv/dia/#>). Pour le Honduras, voir Instituto Universitario en Democracia, Paz y Seguridad (IUDPAS) - Observatorio de Muertes Violentas de Mujeres y Femicidios (disponible sur : <https://iudpas.unah.edu.hn/areas/observatorio-de-la-violencia/boletines-del-observatorio-2/unidad-de-genero>). Le choix de l'infraction pénale spécifique en vue de mener une enquête ou d'engager des poursuites, dans les cas où une femme est tuée intentionnellement, est soumis aux autorités compétentes, ce qui peut affecter la comparabilité et même l'exhaustivité des données pertinentes (voir ONUDC, Étude mondiale sur l'homicide 2019).

FIGURE 14 Évolution du taux des femmes victimes d’homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes en Italie, en Espagne, en Allemagne et au Royaume-Uni (2010-2021)



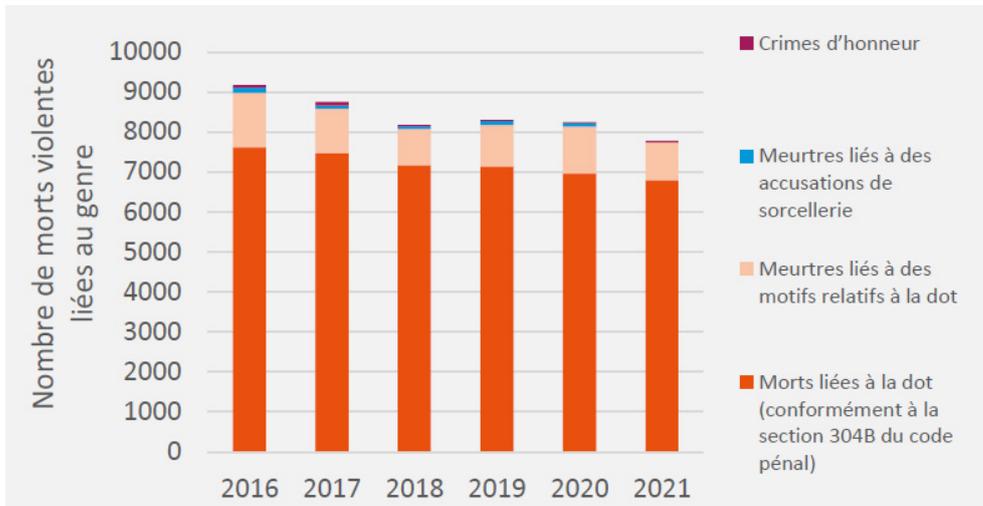
Source : ensemble de données sur les homicides de l’ONUUDC. Note : les taux pour le Royaume-Uni pour la période 2010-2012 n’incluent pas les données de l’Irlande du Nord.

FIGURE 15 Évolution du taux de femmes victimes d’homicides commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes au Belarus, en Hongrie, en Roumanie et dans la Fédération de Russie (2014-2021)



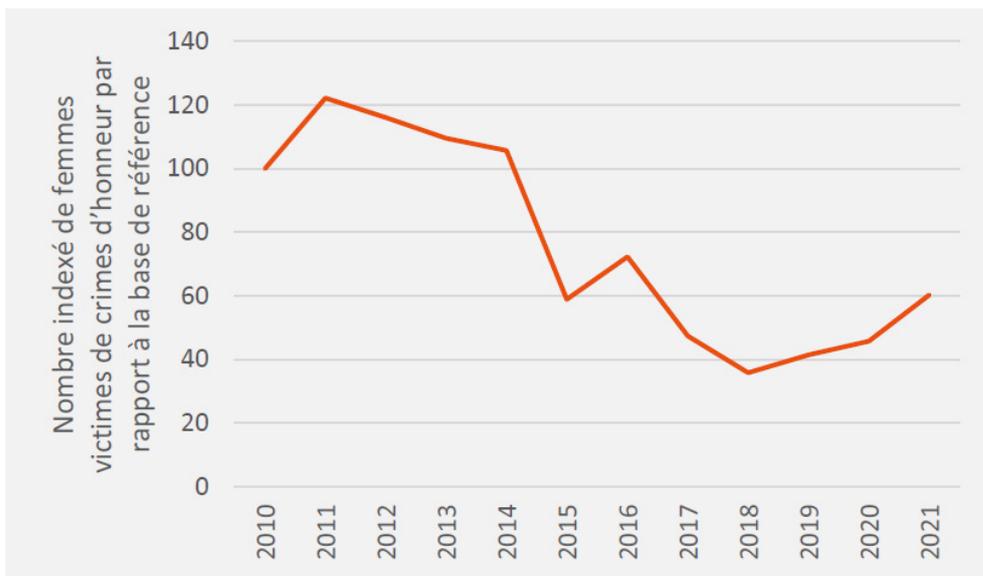
Source : ensemble de données sur les homicides de l’ONUUDC

FIGURE 16 Nombre de morts violentes liées au genre en Inde (2016-2021)



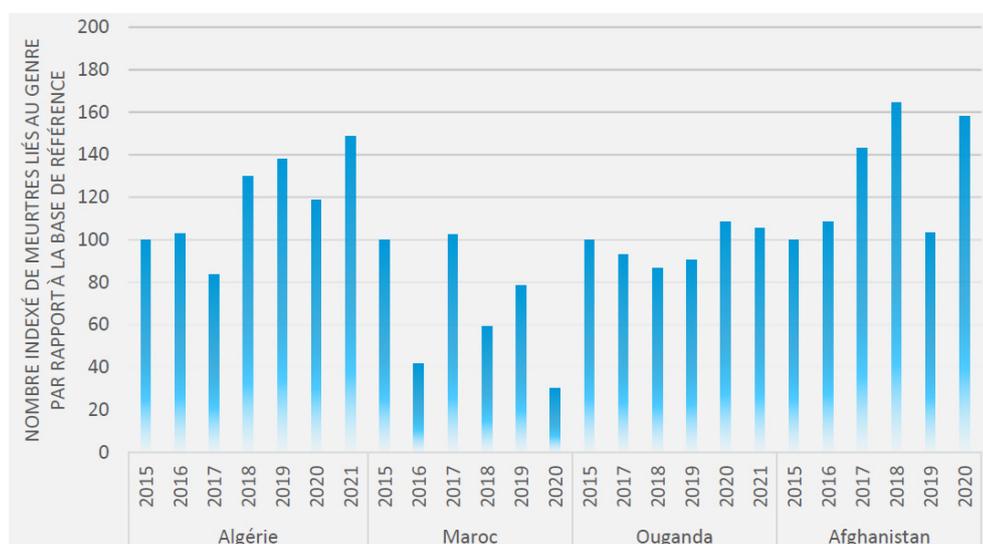
Source : National Crime Record Bureau, Ministère de l'intérieur, Inde.

FIGURE 17 Femmes victimes de crimes d'honneur au Pakistan (2010 -2021)



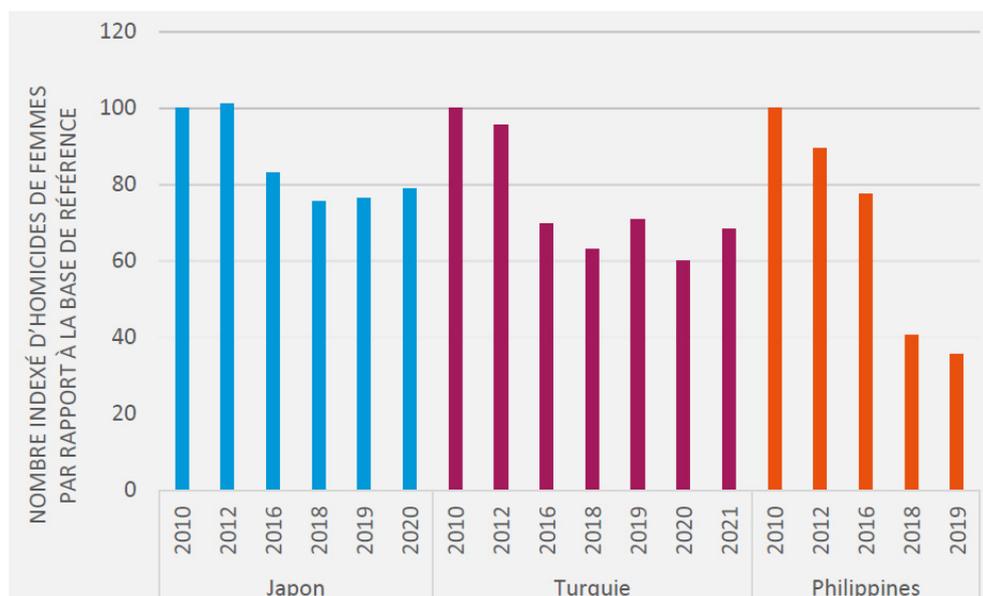
Source : Commission des droits de l'homme du Pakistan. Les données sont basées sur les cas rapportés dans les journaux.

FIGURE 18 Tendances nationales relatives aux meurtres de femmes et de filles liés au genre dans certains pays d’Afrique et d’Asie (2015-2021)



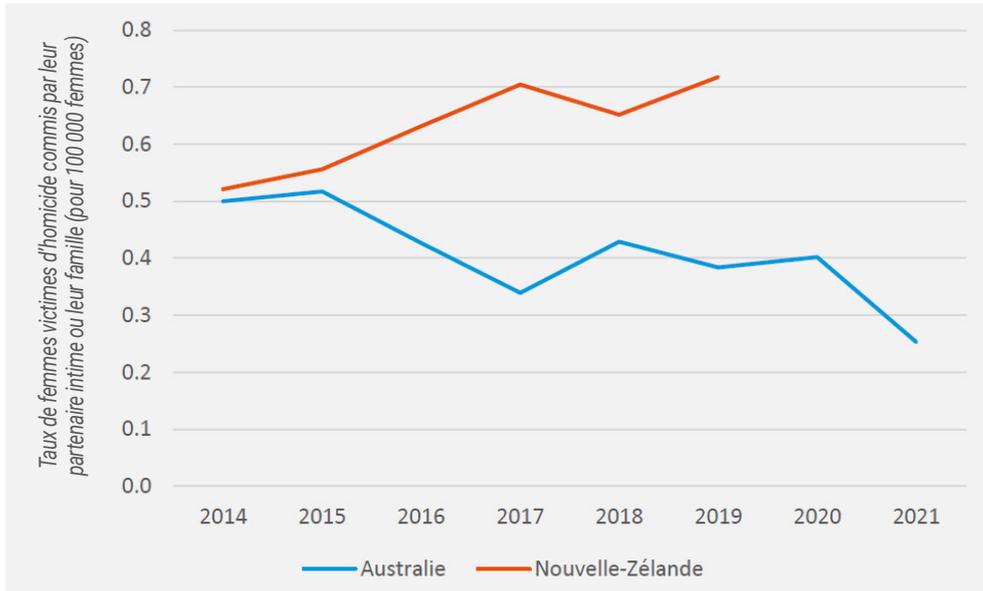
Note : les données disponibles pour l’Algérie et le Maroc se rapportent aux femmes victimes d’homicides commis par leur partenaire intime ou leur famille et sont basées sur l’enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité. Les données disponibles pour l’Ouganda font référence aux meurtres de femmes résultant de violences domestiques et proviennent des rapports annuels de la police ougandaise. Les données disponibles se rapportent aux victimes féminines tuées dans un contexte de violence à l’égard des femmes et des filles et sont basées sur les annuaires statistiques des National Statistic and Information Authority (NSIA) de l’Afghanistan.

FIGURE 19 Tendances nationales relatives aux victimes d’homicides féminins au Japon, en Turquie et aux Philippines (2010 - année la plus récente disponible)



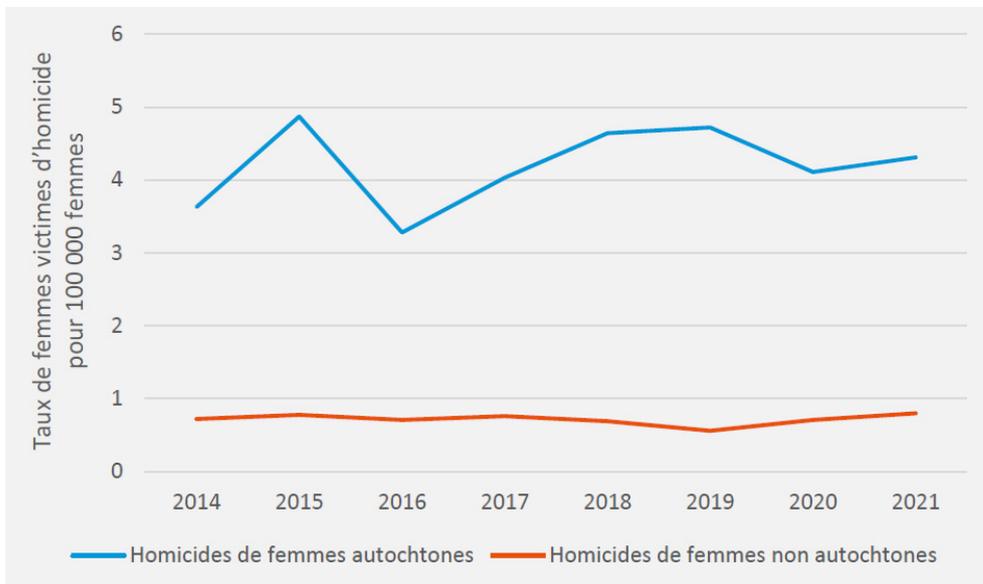
Source : ensemble de données sur les homicides de l’ONU/DC

FIGURE 20 Tendances relatives au taux de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille pour 100 000 femmes en Australie et en Nouvelle-Zélande (2014-2021)



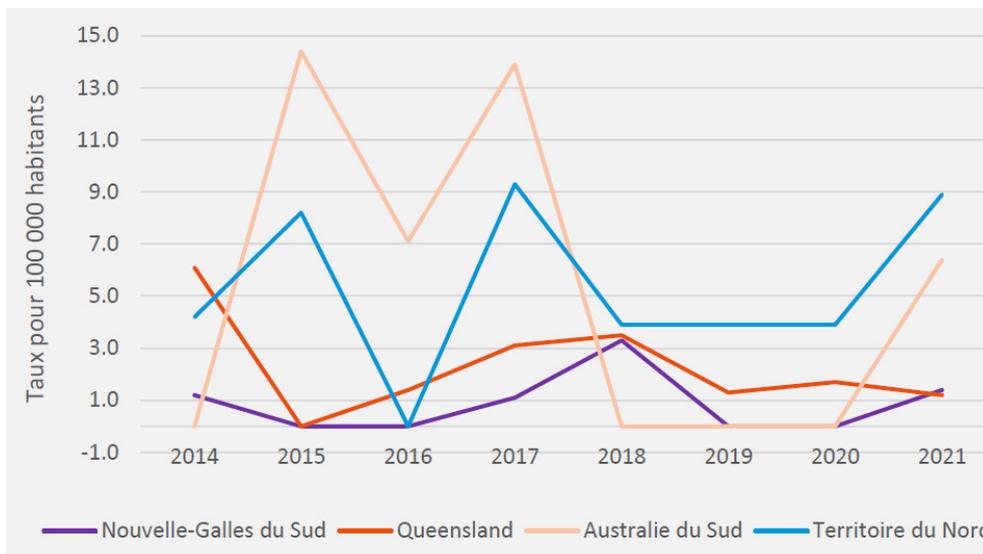
Source : ensemble de données sur les homicides de l'ONUUDC

FIGURE 21 Tendances relatives au taux d'homicides de femmes autochtones et non autochtones au Canada (2014-2021)



Source : Statistiques du Canada

FIGURE 22 Tendances relatives aux taux d’homicides liés à la violence familiale et domestique chez les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres pour 100 000 habitants d’États et de territoires sélectionnés (2014-2021)



Source : Bureau des statistiques de l’Australie. Note : les données sur les victimes aborigènes et insulaires du détroit de Torres ne sont publiées que pour la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland, l’Australie du Sud et le Territoire du Nord. Les données sur les homicides et les infractions connexes excluent la conduite de véhicules causant la mort. Il convient d’être prudent lors de la comparaison des données relatives aux victimes aborigènes et insulaires du détroit de Torres entre les États, les territoires ou les périodes, car le statut indigène de certaines victimes est inconnu.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Données

Sources de données

L'analyse présentée dans ce dossier et les estimations produites au niveau mondial et régional sont basées sur les données disponibles pour 103 pays ou territoires. Pour ces pays ou territoires, au moins un point de données sur les homicides intentionnels de femmes perpétrés par leur partenaire intime ou d'autres membres de la famille était disponible pour la période 2010-2021. Ces données ont été principalement soumises à l'ONUDC par les États membres dans le cadre des enquêtes annuelles des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et des activités des systèmes de justice pénale (UN-CTS).⁸⁶ Ces enquêtes annuelles recensent des données administratives sur le nombre total de victimes d'homicide ainsi que des ventilations pertinentes par sexe et âge, par mécanisme de meurtre (armes à feu, objets tranchants et autres) et par auteur/contexte du crime (famille/partenaire intime, crime organisé, gang, vol qualifié, autre, contexte inconnu). Dans la plupart des cas, les données sur les homicides proviennent des systèmes de justice pénale des États membres, mais pour certains autres, les données proviennent du système de santé publique.⁸⁷

Lorsque la situation s'y prêtait, les données sur les homicides des enquêtes annuelles ont été complétées par des sources de données externes, principalement des sources officielles des États membres ou de l'Initiative mondiale de l'ONUDC visant à améliorer la connaissance de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la criminalité.⁸⁸ Les données démographiques utilisées pour calculer les taux d'homicides ventilés par sexe (pour 100 000 habitants) proviennent de la révision 2022 des Perspectives démographiques mondiales des Nations Unies.⁸⁹

Validation des données

Toutes les données sur les homicides collectées par l'intermédiaire des enquêtes annuelles des Nations Unies ainsi que les sources de données externes ont été validées de manière à s'assurer qu'elles répondent à un ensemble de critères de qualité minimaux. Ces critères sont notamment la cohérence avec la définition standard de l'homicide volontaire de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (ICCS),⁹⁰ la cohérence des tendances dans le temps des pays (pour garantir l'utilisation de données avec des règles de comptage cohérentes et des autorités de déclaration concernées), la cohérence interne des ventilations des homicides (par exemple pour garantir que les homicides masculins et féminins sont représentés dans le total déclaré, ou que le nombre déclaré de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille ne dépasse pas le nombre déclaré d'homicides féminins).⁹¹

Couverture des données

Les données comparables au niveau international sur les homicides de femmes et les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille restent fragmentaires, en particulier en Afrique, en Asie et en Océanie. Toutefois, elles sont disponibles pour un nombre suffisamment important de pays et de territoires pour la production d'estimations mondiales et régionales. Tableau 1 donne un aperçu de la couverture des données de ces deux indicateurs dans les cinq régions du monde.

86 Les données nationales sur les homicides sont disponibles sur : <https://dataunodc.un.org/dp-intentional-homicide-victims>

87 Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique de l'Étude mondiale sur l'homicide 2019.

88 Pour plus d'informations, voir : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/coronavirus.html>

89 Disponible sur : <https://population.un.org/wpp/>

90 Disponible sur : <https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/statistics/iccs.html>

91 Pour une description détaillée de la procédure de validation appliquée aux données sur les homicides, voir l'annexe méthodologique de l'Étude mondiale sur l'homicide 2019.

TABEAU 1 : Couverture des données pour les homicides de femmes et les femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille, par région (2010-2021)

Région	Nombre de pays/ territoires en région	avec des données disponibles pour au moins une année de la période 2010-2021		avec des données disponibles pour au moins 3 années de la période 2010-2021	
		Homicides féminins	Femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille ⁹²	Homicides féminins	Femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille
Afrique	58	18	8	13	5
Amériques	54	43	34	40	30
Asie	52	35	17	32	9
Europe	52	47	41	44	33
Océanie	23	6	3	4	2
Monde	239	149	103	133	79

Source : base de données sur les homicides de l'ONU/DC

Méthodes

Les méthodes utilisées pour estimer le nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille au niveau mondial et régional visent à faire le meilleur usage possible des données disponibles. Pour chaque ventilation régionale, le nombre de femmes victimes d'homicide commis par leur partenaire intime ou leur famille doit correspondre à la somme des données nationales relatives à ces meurtres dans la région, pour chaque année. Cependant, pour de nombreux pays, les données sur les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille ne sont pas disponibles, ou ne le sont que pour certaines années (voir Tableau 1). Par conséquent, l'échantillon de pays produisant des données disponibles est différent pour chaque année. Si ce point n'est pas abordé, cela entraînera des incohérences, car les ventilations régionales seront tirées d'un ensemble différent de pays chaque année.

Imputation des valeurs manquantes au niveau du pays

L'imputation des valeurs manquantes au niveau national fait l'objet d'une procédure en trois étapes : premièrement, les valeurs de l'ensemble des séries d'homicides sont imputées si elles sont manquantes, deuxièmement, l'ensemble de ces mêmes séries est utilisé pour renseigner l'imputation des valeurs manquantes dans la série des homicides de femmes,⁹³ et troisièmement, la série des homicides de femmes est alors utilisée pour renseigner l'imputation des valeurs manquantes dans la série des homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille.

92 Dans 20 pays (11 dans les Amériques, 1 en Afrique, 4 en Asie et 4 en Europe), les données sur d'autres types de meurtres liés au genre, tels que les "fémicides" ou les "féminicides", ont été utilisées comme mesures supplétives, sachant que des données fiables sur les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille ne sont pas disponibles. Ces mesures supplétives ont été principalement utilisées pour recueillir des informations sur les tendances au niveau des pays. Pour une comparaison détaillée des données sur les homicides de femmes liés aux partenaires intimes ou aux familles et les "fémicides/féminicides", voir l'Étude mondiale sur l'homicide 2019, livret 5, p. 25.

93 La couverture des homicides de femmes est généralement meilleure que celle des homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille, voir Tableau 1.

- L'imputation de l'ensemble des séries d'homicide est effectuée d'après le *taux* national de tous les homicides pour 100 000 habitants.
- L'imputation de la série d'homicides de femmes est effectuée d'après le *ratio* national des homicides de femmes sur le total des homicides (lorsque les données sur les deux indicateurs sont disponibles).
- L'imputation de la série d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille est effectuée d'après le *ratio* national des homicides de même nature sur le nombre total d'homicides de femmes (lorsque les données sur les deux indicateurs sont disponibles).⁹⁴

Pour ces trois séries, la méthode d'imputation en trois étapes est appliquée, comme suit :

- si un pays n'a qu'un seul point de données disponible dans les séries respectives,⁹⁵ toutes les valeurs manquantes sont considérées comme égales à ce seul point de données disponible ; Étant donné que la série estimée correspond soit à un taux (si l'imputation se réfère au total des homicides), soit à un ratio basé sur ce taux (si l'imputation se réfère aux homicides de femmes ou aux homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille), cette approche tient compte de la croissance de la population dans le temps et ne signifie pas que les séries sont constantes en valeurs absolues ;
- Si un pays dispose de deux à huit points de données dans les séries respectives, les valeurs manquantes entre deux points de données sont estimées par interpolation linéaire, et s'il y a des valeurs manquantes qui sont temporellement avant (ou après) le premier (ou le dernier) point de données disponible, les valeurs au début (ou à la fin) des séries sont complétées avec le premier (ou le dernier) point de données disponible ;
- Si un pays dispose de plus de huit points de données disponibles dans les séries temporelles respectives, les valeurs manquantes entre deux points de données sont estimées par interpolation linéaire, et s'il y a des valeurs manquantes qui sont temporellement avant (ou après) le premier (ou le dernier) point de données disponible, les valeurs à la fin de la série temporelle sont imputées en utilisant une approche de lissage exponentiel.⁹⁶

Estimation des ventilations régionales

Une fois les séries saisies au niveau national, elles sont ventilées au niveau régional selon l'approche suivante :

- le total des homicides régionaux est calculé pour chaque année en multipliant le taux régional d'homicide pour 100 000 habitants par la population totale de la région concernée (divisée par 100 000) ;⁹⁷
- le total régional des homicides de femmes est calculé pour chaque année en multipliant les ratios régionaux d'homicide de femmes sur le total des homicides par le total des homicides de la région respective ;
- le total régional d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille est calculé pour chaque année en appliquant les ratios régionaux d'homicide de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille sur le total des homicides de femmes au total des séries d'homicides de femmes de la région respective.

94 Les contrôles de validation garantissent que ce rapport est inférieur ou égal à un.

95 La méthode d'imputation en trois étapes est appliquée à la période 2000-2021.

96 Pour plus d'informations, voir https://afit-r.github.io/ts_exp_smoothing

97 Afin de mieux refléter la diversité des niveaux d'homicides entre les pays africains, une approche différente a été utilisée pour calculer l'estimation régionale des homicides pour l'Afrique, laquelle repose sur la classification des pays en trois groupes selon les niveaux d'insécurité. Pour plus d'informations, voir l'annexe méthodologique de l'Étude mondiale sur l'homicide 2019, p.viii.

Enfin, les estimations régionales sont ventilées pour calculer le nombre mondial d'homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille.

Calcul des intervalles d'incertitude

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, les estimations au niveau mondial et régional des homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille sont calculées sur la base des données nationales disponibles et au moyen d'un modèle statistique imputant les valeurs manquantes au niveau national. Pour tenir compte des erreurs d'estimation dues à l'imputation des valeurs manquantes au niveau national, les estimations mondiales et régionales sont assorties d'intervalles d'incertitude. Ces bandes sont destinées à représenter la variation des éléments d'incertitude dus à l'imputation dans le temps et dans les régions. Il est important de noter que ces bandes ne correspondent pas à des intervalles de confiance et ne doivent pas être interprétées comme tels. La procédure de calcul des intervalles d'incertitude suit de près l'approche utilisée dans l'Étude mondiale sur l'homicide 2019.⁹⁸

Pour les pays et territoires disposant d'au moins une année de données sur les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille (au cours de la période 2010-2021), une pénalité de plus ou moins 1,8 % a été ajoutée⁹⁹ à la valeur de chaque estimation pour chaque année de distance entre l'estimation et la valeur observée la plus proche des homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille. Pour les pays et territoires ne disposant d'aucune donnée sur les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille, une « pénalité » maximale est appliquée en ce sens que la distance par rapport aux valeurs observées les plus proches est supposée être de 11 ans. Les fourchettes proches des tendances mondiales et régionales ont été obtenues en additionnant, pour chaque année, les fourchettes composées de tous les pays qui font partie de chaque ventilation régionale. Cette approche de calcul des intervalles d'incertitude signifie que les pays ayant moins d'années de données déclarées présentent des fourchettes plus larges par rapport à la tendance nationale et contribuent à accentuer celles proches des tendances de leurs régions respectives. En outre, les régions comptant un plus grand nombre de pays sans aucune donnée déclarée présentent des fourchettes encore plus larges.

98 Voir l'annexe méthodologique de l'Étude mondiale sur l'homicide 2019, p.ix.

99 Les 1,8 % représentent l'évolution moyenne mondiale du ratio entre les homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille sur le total des homicides de femmes. Pour les deux régions disposant d'une couverture de données suffisante, à savoir l'Europe et les Amériques, on utilise plutôt la variation moyenne régionale du ratio des homicides de femmes commis par leur partenaire intime ou leur famille sur le total des homicides de femmes (Europe : 2,3 % ; Amériques : 2,8 %).

Sur l'ensemble des femmes et des filles tuées intentionnellement l'année dernière, 56 % environ l'ont été par des partenaires intimes ou d'autres membres de la famille (45 000 sur 81 000), ce qui montre que le foyer est un endroit dangereux pour de nombreuses femmes et filles. Parallèlement, 11 % des homicides masculins sont perpétrés dans la sphère privée. Les chiffres de cette année soulignent également l'urgence de prévenir et de répondre aux féminicides par des actions renforcées. Si ces chiffres sont alarmants, le nombre véritable des féminicides pourrait être bien plus élevé. Trop de victimes de féminicides ne sont toujours pas dénombrées en raison des incohérences dans les définitions et les critères entre les pays. En effet, pour environ quatre femmes et filles sur dix tuées intentionnellement en 2021, les informations sont insuffisantes pour classer les meurtres comme des féminicides, en particulier pour les meurtres qui ont lieu dans la sphère publique.

La note de recherche de cette année concerne *les meurtres de femmes et de filles liés au genre (fémicides/féminicides). Estimations mondiales des meurtres de femmes et de filles liés au genre dans la sphère privée en 2021*. « *Améliorer la collecte de données pour améliorer les réponses* » est produit conjointement par l'ONU DC et ONU Femmes.

Ce dossier est le cinquième numéro de la série Data Matters, lancée par l'ONU DC en 2021 :

<https://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/data-matters.html> .